



Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 13335 6 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine DIMANCHE 13-LUNDI 14 DÉCEMBRE 1987

M. Chirac, la défense et l'Allemagne

Le discours que M. Jacques Chirac a prononcé, le samedi 12 décembre, devant l'Institut des hautes études de défense nationale prolonge et approfondit une évolution constatée en France en matière de défense ces douze derniers mois. D'une part, Paris cherche par tous les moyens à se rapprocher de la République fédérale en complétant le volet « sécurité » du traité franco-allemand de 1963. D'autre part, une révision est en cours sur le concept des armes « préstratégiques » françaises, armes de l'« ultime avertissement ».

Sur le premier point, les formules employées par le premier ministre vont loin. Jamais un responsable français n'avait dit aussi clairement que l'engagement de la France au cas où la RFA serait victime d'une agression serait « immédiat et sans réserve », qu'il ne saurait y avoir une « bataille d'Allemagne » séparée de la « bataille de France ». Jusqu'à présent, Paris entendait se réserver la liberté de décision jusqu'au dernier moment et n'excluait pas le cas extrême d'un repli sur l'Hexagone. Les déclarations de M. Chirac devraient donc être bien accueillies à Bonn.

La doctrine formulée à propos des armes préstratégiques confirme une évolution dont M. François Mitterrand avait pris l'initiative. En fait, Paris n'a jamais vraiment eu que faire de ses Pluton, ces armes à courte portée dites d'abord « tactiques », puis « préstratégiques », qui assuraient l'inconvenance de menacer exclusivement le territoire allemand. Le remplacement du Pluton par l'Hadès, de portée plus longue, siège partiellement les craintes de Bonn, sans résoudre pour autant le problème de fond. Le meilleur moyen d'adresser un « ultime avertissement » à l'adversaire n'est-il pas d'opérer un tir limité quant à ses effets mais tout de même directement sur son territoire, c'est-à-dire avec des engins de même portée que les armes stratégiques ?

C'est bien ce que laisse entendre M. Chirac lorsqu'il parle d'un « tir précis, efficace et limité », effectué « aussi loin que possible dans la profondeur du dispositif adverse ». Mais si tel est bien le but recherché, il faut bien admettre que l'Hadès n'est pas l'arme adéquate à cette fin.

Un autre facteur fait planer un doute sur ce programme. Comme vient de le confirmer la session du conseil atlantique à Bruxelles, une pression croissante s'exerce, à l'instigation des Allemands, pour engager avec Moscou une négociation sur les armes nucléaires à courte portée (moins de 500 kilomètres), autrement dit pour ajouter une troisième « option zéro » à celle qui vient d'être scellée par l'accord des Deux Grands.

L'Hadès entre dans cette catégorie d'armes, et il pourrait être beaucoup plus difficile cette fois de le tenir à l'écart de la négociation. Déjà militairement douteux et diplomatiquement dangereux, cet engin est-il bien nécessaire ?

Le discours du premier ministre
L'engagement de la France serait immédiat et sans réserve dans l'hypothèse d'une agression contre l'Allemagne fédérale.
Lire page 3.

Onze morts et des dizaines de blessés après l'explosion d'une voiture piégée

La police espagnole soupçonne le commando de Saragosse d'être venu de France

Le bilan de l'attentat de Saragosse, où une voiture piégée a explosé, le vendredi 11 décembre, devant une caserne abritant des logements de fonction de la garde civile, s'élève à onze morts. En attendant une revendication officielle, la police attribue cet attentat aux séparatistes basques de l'ETA, dont le commando, selon elle, est venu de France. Cette hypothèse est considérée comme « probable » au ministère de l'intérieur à Paris.



MADRID
de notre correspondant

Trois attentats en un jour avec un bilan de douze morts : le terrorisme basque n'en finit pas de « rougir » la démocratie espagnole. Elles paraissent tout d'un coup bien dérisoires les discussions actuelles entre partis basques pour la « paix en Euzkadi » face aux cinq petites filles décapitées et aux sept autres per-

sonnes tuées, le vendredi 11 décembre, à Faube, à Saragosse par une voiture piégée des séparatistes de l'ETA.

Quelques heures après l'attentat contre la caserne de la garde civile de la capitale aragonaise, qui a fait onze morts, un policier était gravement blessé par un colis piégé déposé dans sa boîte aux lettres à Basauri (Pays basque). Enfin, vendredi soir, peu

avant minuit, à Placencia (Pays basque), un garde civil de quarante-huit ans a été abattu à bout portant sous les yeux de sa femme.

Cette série a de quoi inquiéter. C'est d'abord la rupture de plusieurs semaines de silence de l'ETA, rentrée sous terre après l'efficace tour de vis franco-espagnol. (Intérim.)

(Lire la suite page 5.)

Les retombées du conflit du Golfe Economie de guerre à Bagdad

Téhéran a semé le doute quant aux intentions de Paris vis-à-vis du pétrole irakien en annonçant, en marge de la réunion de FOPEP, une prochaine levée de l'embargo français, ce que l'on dément toutefois dans les milieux gouvernementaux et industriels (lire page 4). Par ailleurs, à Bagdad, on assiste à une remise en ordre de l'économie irakienne susceptible de replacer le pays sur la voie du développement.

BAGDAD
de notre envoyée spéciale

Une position avantageuse à l'ONU, l'appui du monde arabe après le sommet d'Amman, une économie en meilleure posture : les dirigeants irakiens sont plus à l'aise, alors que Téhéran annonce une nouvelle fois une grande opé-

ration militaire. Mais, plus de quatre mois après le vote par le Conseil de sécurité de l'ONU de la résolution 598, demandant notamment un cessez-le-feu immédiat, on estime, à Bagdad, que les choses ont assez duré et qu'il faut se rendre à l'évidence : Téhéran refuse la 598. Ce que, souligne-t-on, Bagdad répète souvent juillet. « En conséquence », affirme M. Wissem Al Zabawi, vice-ministre des affaires étrangères irakiennes, le Conseil de sécurité doit prendre ses responsabilités et adopter une deuxième résolution. « C'est-à-dire prendre des sanctions contre l'Irak, notamment un embargo sur les ventes d'armes et des sanctions économiques. » C'est, ajoute-t-il, une question de crédibilité.

FRANÇOISE CHIPAUX.
(Lire la suite page 4.)

La mise en liberté des frères Chaumet La longue plainte des créanciers

MM. Jacques et Pierre Chaumet ont été libérés, le vendredi 11 décembre, de la prison de Fleury-Mérogis où ils étaient incarcérés depuis le 13 juin dernier. Cette mise en liberté était de droit. Au même moment, tandis que la justice genevoise lançait contre les deux joailliers

parisiens un mandat d'arrêt international, purement formel, l'un des créanciers de la joaillerie, M. Alexandre Reza, demandait au juge d'instruction, M. François Chauvet, de procéder à l'audition de M. Albin Chalandon, ministre de la justice.

Une seule décision aurait pu faire obstacle à la libération automatique de MM. Jacques et Pierre Chaumet au bout de six mois de détention préventive : de nouveaux chefs d'accusation signifiés par le juge d'instruction, M. François Chauvet, qui s'y est refusé. Pour l'heure, car, plus de sept mois après le procès-verbal d'audition, expertises comptables, témoignages, perquisitions et saisies, plus il apparaît que la profession de banquier était pratiquée dans la maison Chaumet.

Ce dossier foisonnant et complexe qui atteint déjà plus de mille pages, — « énorme krach », « véritable bombe financière »,

selon les formules de M. Albin Chalandon — est celui d'une faillite sans précédent d'une maison familiale bicentenaire, petite PME en déroute laissant derrière elle un passif de... plus de 2 milliards de francs, soit huit fois le chiffre d'affaires de la maison mère, Chaumet et C^e, en 1986 ! Ebranlés par l'effondrement du cours du diamant, la hausse du dollar et la chute du prix du pétrole, les frères Chaumet ont transformé leur joaillerie en banque occulte, acceptant des sommes d'argent de clients habituels auxquels ils versaient, en retour, des intérêts.

Reconnue dès le 11 juin par M. Jacques Chaumet devant les enquêteurs de la brigade financière ; détaillée par le représentant du parquet, M. Yves Chauvy, qui, dans un réquisitoire, assure que « les frères Chaumet se comportaient comme des banquiers » ; illustrée par la saisie d'une liste de soixante-quatorze comptes courants nominatifs et d'un relevé d'une trentaine de déposants occultes, cette pratique est amplement dévoilée par les investigations complémentaires du juge et des policiers.

GEORGES MARION
et EDWY PLENEL.
(Lire la suite page 9.)

Insécurité et racisme L'autre Bourse des valeurs

« La tolérance est une valeur en hausse. » Tel est le constat de M. Michel Hannoun, député RPR de l'Aube, dans le rapport sur le racisme qu'il vient de remettre au premier ministre. Angélique ? Lucidité ? Méthode Coué ? On souhaiterait que ce député, connu lui-même pour sa tolérance et son ouverture, ait tout à fait raison. Mais il y a des jours où on est tenté d'en douter.

C'est dans le département dont il est l'élu que M. Hannoun peut avoir aujourd'hui le sentiment d'être démenti par les réalités. Dans une des petites communes constituant l'agglomération de Pont-de-Chéruy — ville où M. Mitterrand se rend lundi pour inaugurer un lycée, — la population est en émoi depuis le meurtre, au soir du 1^{er} novembre, d'un policier municipal, tué par un Algérien aujourd'hui recherché. Pétition demandant au chef de l'Etat le rétablissement de la peine de mort, aggravation de la tension

entre les communautés dans cette ville industrielle où plus du quart de la population est d'origine étrangère, « deuil communal » décidé par le maire (RPR), qui déclare n'avoir pas encore vu le temps de lire le rapport Hannoun : les esprits sont très échauffés même si on n'a pas eu à constater de passage à l'acte ni de représailles.

A l'autre bout de la France, dans la région de Caen, la police vient d'arrêter deux jeunes gens, animateurs d'une dérisoire et criminelle association escroque qu'ils avaient baptisée La main blanche. Son activité essentielle consistait à commettre des attentats contre des Maghrébins : un épicier algérien était mort après l'explosion d'un colis piégé déposé dans un café fréquenté par des immigrés. L'un d'eux, au moment de son arrestation, a lancé aux policiers : « Ce n'est pas à vous que j'en ai, c'est aux Arabes, j'en ai déjà buté. »

ici, crime de « petits Blancs », enfilés dans leur défilé de claudinisme immature, la montée d'un climat de peur qui gagne parmi ces « racistes mous » dont parlait M. Hannoun dans son rapport et qu'un fait divers peut faire basculer dans une hostilité plus marquée : la frontière entre la tolérance et l'intolérance varie en fonction de micro-climats liés à des délits ou à des crimes qui activent soudain les braises d'un feu qu'on croyait éteint.

S'il est possible que la tolérance soit en hausse à la Bourse des valeurs de la France profonde, il ne faut peut-être pas négliger que la cote de la « valeur » peur peut flamber à la moindre occasion, sans parler de la « valeur » sottise, dont l'histoire enseigne qu'elle est désespérément stable.

BRUNO FRAPPAT.

(Lire nos informations, page 10.)

7 F
NUMÉRO DE DÉCEMBRE

Le Monde

dossiers et documents

LES ARCHIVES DE L'ACTUALITÉ

FEMMES EN FRANCE

Des acquis juridiques récents.
Un glissement des valeurs et des statuts.
Des résistances encore fortes.

LES SYNDICATS DE SALARIÉS

L'état des forces.
Pourquoi le pluralisme ?
Une mutation imposée.
Un phénomène international.

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

Etranger

Après le sommet de Washington Américains et Soviétiques ont informé leurs alliés

A Bruxelles

Les Français et les Allemands sont divisés sur les projets de réduction des armes nucléaires à courte portée

BRUXELLES
de notre correspondant

Les ministres des affaires étrangères de l'alliance atlantique, qui tenaient, vendredi 11 décembre, à Bruxelles, en présence du secrétaire d'Etat américain George Shultz, leur session d'hiver, ont célébré comme il convenait la signature du traité sur les FNI, ainsi que les espoirs nés du sommet Reagan-Gorbatchev. Ils ont évoqué, sans trop s'appesantir ni innover, la période post-FNI. Ce fut l'occasion de quelques frictions apparemment vite oubliées entre les Français et les Allemands.

Les couleurs du siège de l'OTAN bruisaient comme au bon vieux temps des commentaires à propos des difficultés que faisait la France à approuver le projet de communiqué. Les Allemands trouvaient que, décidément, les ministres de M. Jacques Chirac faisaient preuve de moins de compréhension pour les problèmes particuliers que leur pose le processus de désarmement que le président de la République... Une agitation qui tranchait de façon rafraîchissante sur l'atmosphère de grand-messe prise par la réunion.

Pas un superlatif ne manqua, en effet, pour saluer les événements de Washington. Ce fut « une semaine d'espoir pour l'humanité », estima Sir Geoffrey Howe, le secrétaire au Foreign Office. Le communiqué dans l'histoire de la maîtrise des armements », affirme de manière péremptoire à l'intention des évaluateurs encore réticents qu'« il est parfaitement compatible avec les impératifs de sécurité de l'Alliance », et conclut : « Nous le soutenons pleinement et nous souhaitons vivement qu'il puisse entrer en vigueur à bref délai ».

M. Jean-Bernard Raimond, peu porté pourtant à jouer par plaisir les troubles-fêtes avait commencé à se faire mal voir en invitant le conseil à manifester sa satisfaction avec plus de sobriété. « Sa portée réelle dépendra de ce qui va suivre, expliqua-t-il. S'il prépare la conclusion d'un accord sur la réduction des armes stratégiques, il sera un bon traité. S'il est un premier pas vers la dénucléarisation de l'Europe, ce que M. Gorbatchev souhaite et que nous sommes unanimes à rejeter, il sera peut-être historique mais historiquement désastreux ».

Il existe néanmoins des degrés dans l'unanimité avec laquelle les Seize rejettent la dénucléarisation de l'Europe. On le vérifia encore vendredi quand les ministres débattirent de la manière d'indiquer quelles étaient désormais les priorités de l'alliance. Fallait-il mentionner, comme cela avait été fait à

Reykjavik, la demande pressante des Allemands, les négociations pour une réduction des missiles tactiques ? Les Français suggèrent qu'on oublie pour une fois ces missiles. M. H.-D. Genscher écartera une telle possibilité.

Priorités

Personne ne souhaitait ouvrir le débat de fond. Les Français se réjouissent donc à ce qu'on repère à Bruxelles le passage du communiqué de Reykjavik traitant de la question. « Les quinze alliés concernés », la France restant à l'écart - indiquent de la sorte qu'il convient, le traité sur les FNI étant signé, de réduire de 50 % les armements stratégiques, de parvenir à l'élimination totale des armes chimiques, de rééquilibrer les forces conventionnelles puis - paragraphe contesté et ambigu - parallèlement à la réalisation des deux derniers

objectifs] de prévoir des réductions sensibles et vérifiables des systèmes américain et soviétique de missiles nucléaires à courte portée basés à terre devant conduire à des plafonds égaux ».

M. Genscher obtenait ainsi satisfaction. Il reste que sur le fond la grande majorité des alliés, Américains en tête, n'excluent pas dans les prochaines étapes du processus de désarmement une négociation sur les missiles tactiques. « Personne n'affirme qu'on ne parlera plus d'engins nucléaires à très courte portée, mais les priorités ne sont pas là », a commenté M. George Shultz.

Cette controverse avec l'Allemagne n'est évidemment pas réglée par ce nouveau tour de passe passe diplomatique. « C'est une question très sérieuse qu'on aura devant nous pendant des mois et des années », a admis M. Raimond.

Raison de plus pour essayer de définir - comme le mandat en avait été donné au conseil atlantique à Reykjavik - un concept global de désarmement. Une telle doctrine, nécessaire si l'Occident souhaite ne pas se contenter de réagir aux initiatives de M. Gorbatchev, est en cours d'élaboration au niveau des ambassadeurs auprès de l'OTAN. Les sœurs auprès de l'OTAN. Les sœurs auprès de l'OTAN. Les sœurs auprès de l'OTAN.

Les Seize se sont félicités du bon déroulement à Vienne des entretiens préparatoires en vue de l'ouverture, probablement vers l'été 1988, à l'issue des travaux de la CSCE, d'une conférence sur la stabilité des forces conventionnelles en Europe.

PHILIPPE LEMAÎTRE.

A Berlin-Est

Les dirigeants du pacte de Varsovie expriment leur « gratitude » à M. Gorbatchev

BERLIN-EST
de notre envoyée spéciale

Contrairement à Mikhaïl Gorbatchev, les autres dirigeants des pays socialistes n'ont pas encore appris à sourire quand la presse est là. Au cours des quelques rares minutes où il leur fut donné d'approcher les représentants des pays membres du pacte de Varsovie, réunis vendredi 11 décembre dans le Palais Hotel de Berlin-Est, les journalistes purent apercevoir, parmi les visages de marbre, celui radieux, mobile et détendu du numéro un soviétique, pas le moins du monde éprouvé, apparemment, par ses trois jours d'entretiens à Washington ni par le voyage qu'il venait de faire.

Cette réunion n'allait pas réserver de surprise. Contrairement aux rumeurs qui avaient circulé les jours précédents, aucune proposition nouvelle ne fut émise, et il ne s'agissait que de la pratique - à l'américaine -

inaugurée par M. Gorbatchev en 1985, qui consiste à informer les alliés au lendemain d'un sommet. La réunion ne donna lieu qu'à un communiqué attendu, qui rompt toutefois avec la tradition dans l'éloge personnalisé qu'il fait de M. Gorbatchev : les participants, dit le texte, ont exprimé leur haute gratitude à Mikhaïl Gorbatchev pour ses efforts énergiques et conséquents qui ont conduit au premier résultat concret en matière de désarmement ».

Le texte se félicite qu'une entente de principe ait été atteinte à Washington sur la nécessité de réduire de moitié les armes stratégiques offensives. A ce sujet, « la conclusion d'un accord, qui semble possible dans un avenir proche, serait un progrès fondamental dans le désarmement et dans la construction d'un monde pacifique sans armes nucléaires ».

Les pays du pacte reprennent également dans leur communiqué les principes déjà énoncés lors de leur dernière réunion, au mois de mai, sur l'élimination des armes chimiques et la réduction des armes conventionnelles. Les alliés socialistes réaffirment leur disposition à réduire les déséquilibres dans le domaine conventionnel, selon la méthode déjà proposée dans le traité de Washington sur la réduction de certains missiles de l'OTAN - qui voudraient « compenser » par l'augmentation et la modernisation d'autres armes les effets du traité sur l'élimination des missiles à moyenne portée.

C. T.

« L'engagement de la France serait immédiat et sans réserve dans l'hypothèse d'une agression contre l'Allemagne fédérale »

déclare M. Chirac à l'IHEDN

C'est avec netteté que le premier ministre, M. Jacques Chirac, a développé la doctrine française de dissuasion, samedi 12 décembre, lors de son traditionnel discours annuel devant les stagiaires, civils et militaires, de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), à Paris. Cette année, le discours du premier ministre était attendu, survenant peu après le « sommet » de Washington entre M. Ronald Reagan et M. Mikhaïl Gorbatchev.

Considérant « le danger qu'il y aurait à se situer dans la logique soviétique, qui, en proposant des options zéro successives, pourrait compromettre et même éliminer la présence nucléaire américaine en Europe », M. Chirac a estimé que l'accord de Washington « constitue, à certains égards, un défi pour les Européens ».

Pour la première fois, en octobre, lors de la réunion de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) à La Haye, a expliqué le premier ministre, des pays européens ont solennellement exprimé leur volonté de faire de la défense une « composante à part entière » de la construction européenne.

La France a donc décidé de resserrer les liens bilatéraux avec ses différents partenaires, la Grande-Bretagne, l'Allemagne fédérale, l'Italie et l'Espagne, selon M. Chirac qui a insisté, longuement développé la relation franco-allemande puisqu'il est possible « de

mettre en œuvre une synergie efficace des stratégies en présence ».

« La France dispose maintenant des moyens qui lui permettent d'affirmer la dimension européenne de sa sécurité », a déclaré M. Chirac. L'arrivée à maturité de nos armes nucléaires stratégiques nous permet d'abord de donner davantage de souplesse à la manœuvre de notre corps de bataille aéroterrestre. A l'époque où le Pluton était l'instrument principal de l'avertissement nucléaire, sa mise en œuvre constituait la mission prioritaire de nos forces : une telle situation pouvait donc nous inciter à réserver ces dernières en vue d'une manœuvre nationale conduite aussi près que possible de notre sanctuaire. L'entrée en service de l'ASMP (1) nous libère de cette contrainte. Le remplacement du Pluton par le Hadès (1), à l'allonge très supérieure, parachèvera en 1991 cette évolution.

« Qui peut douter désormais, dans l'hypothèse où la RFA serait victime d'une agression, que l'engagement de la France serait immédiat et sans réserve ? Il ne peut y avoir une bataille d'Allemagne et une bataille de France. (...) La France ne saurait considérer le territoire de ses voisins comme un glacis. C'est en rappelant ainsi sa détermination à remplir les obligations qu'il a librement souscrites

que notre pays contribuera le mieux à la dissuasion en Europe ».

« Dans le même esprit », a ajouté le premier ministre, l'avertissement préstratégique de la France doit pouvoir être délivré dès que le chef de l'Etat jugera que nos intérêts vitaux sont en jeu, c'est-à-dire, s'il le faut, bien avant l'invasion du territoire national. La valeur dissuasive d'un tel avertissement dépend donc, à mon sens, de la conjugaison de deux facteurs : il doit être précis, efficace et limité, car nous refusons d'entrer dans un engrenage d'échanges nucléaires répétés qui seraient la négation de la dissuasion. Il doit aussi pouvoir être effectué aussi loin que possible dans la profondeur du dispositif adverse ».

Après avoir rappelé les projets franco-allemands de brigade conjointe et de conseil de défense commun, M. Chirac a conclu : « Ces initiatives ne trouveront leur pleine signification que le jour où sera abordé le problème de fond : la France et la RFA peuvent-elles s'accorder sur des conceptions stratégiques communes, ainsi que les y invite le traité de l'Elysée dont elles se préparent à célébrer la vingt-cinquième anniversaire ? Etant donné la place de la RFA dans l'alliance atlantique, il faut se demander également jusqu'à quel point notre pays et l'ensemble de ses alliés peuvent, dans le respect de

notre indépendance, rapprocher leurs doctrines. C'est à cette condition que pourra véritablement se former l'espace stratégique commun - que le général de Gaulle évoquait juste avant de sceller avec le chancelier Adenauer la réconciliation franco-ouest-allemande ».

(1) Le missile sol-sol Hadès porte à environ 450 kilomètres (au lieu de 120 pour le Pluton). Le missile ASMP (air-sol à moyenne portée) est tiré par les avions Mirage-IV-2000 et Super-Etendard, et porte, après son lancement, à environ 300 kilomètres. - (NDR.)

La fin du quatorzième sommet franco-africain à Antibes

La France rejette l'annulation pure et simple de la dette du continent

La quatorzième conférence franco-africaine, qui devait prendre fin samedi 12 décembre dans l'après-midi, a été marquée par la volonté française réaffirmée d'aider le continent à sortir du sous-développement sans annuler purement et simplement ses dettes. Dans un discours prononcé vendredi (nos dernières éditions du 12 décembre), M. François Mitterrand a notamment invité les pays riches à assumer

leur « responsabilité déterminante » pour venir en aide à un continent qui « cumule les difficultés ». « Le temps presse, le concours de toutes les énergies en Afrique et hors Afrique est indispensable », a-t-il déclaré.

Rassurant le président Hissène Habré, le chef de l'Etat a par ailleurs évoqué le conflit tchadien en assurant que la France « continuera à apporter son concours dans

D'autre part, l'ensemble du continent noir est préoccupé par l'évolution du marché des matières premières et le traitement de la dette internationale, qui ont été des thèmes dominants de la réunion d'Antibes.

Le président Mobutu s'est fait le porte-parole de tous ses pairs dans un discours vigoureux. Loin de vivre aux crochets des nations industrialisées, le Zaïre, a-t-il dit, est devenu « exportateur net de capitaux » parce que les sommes qu'il consacre au remboursement de sa dette sont supérieures aux nouveaux crédits qu'on lui consent. Pour discuter d'égal à égal avec ce qu'il appelle les « cartels » de créanciers - les clubs de Paris et de Londres, - il a invité les Africains à s'unir et à s'engager sur la voie ouverte par la récente

conférence de l'OUA sur la dette, qui a demandé un réajustement sur cinquante ans et même la transformation de certaines créances en dons purs et simples. Il a aussi lancé une idée neuve qui consisterait à convertir la dette en obligations négociables sur le marché international.

Face aux doléances africaines, M. Mitterrand a réagi de la même façon que M. Chirac et ses ministres. A quelques nuances près, leurs vues sont identiques sur ce problème de la dette que les Africains lient à celui de la baisse constante de la valeur des matières premières. La France promet d'œuvrer à la stabilisation des cours en luttant pour l'établissement d'un « ordre économique international », mais elle rejette en termes diplomatiques une certaine surenchère. Il préconise un

examen de la situation - Etat par Etat - et non un coup de chiffon général sur les créances.

Pour se faire entendre, M. Mobutu a d'abord utilisé un langage culpabilisant, évoquant par exemple la « dette morale » des anciennes puissances impériales à l'égard de leurs colonies dont elles ont largement utilisé les ressources pour leur propre développement. Les plaignants pourraient faire aussi leur examen de conscience. Si la dette pèse si lourd, c'est en partie parce que les prêts n'ont pas été utilisés pour des investissements productifs. Et puisque l'Afrique s'inquiète des conséquences du marché intérieur européen en 1992, il serait temps pour elle de mettre en œuvre une véritable coopération régionale.

JEAN DE LA GUÉRIÈRE.

Le dernier album de Plantu

À LA SOUPE!

En vente en librairie

85 francs



La Découverte / Le Monde

Une coédition La Découverte / Le Monde

سكنا من الاجل

6 Le Monde • Dimanche 13-Lundi 14 décembre 1987

Voici où s'arrêtent tant de programmes politiques.



Aujourd'hui ça ne sert à rien de proposer, comme tant d'autres, de grands mots, de grandes idées vagues, qui s'arrêtent à nos frontières.

Parce qu'aujourd'hui, c'est demain. Et que demain, c'est l'Europe.

Avec 320 millions de consommateurs, le Grand Marché Européen de 92 sera le plus grand marché du monde. Cela veut dire plus de débouchés pour nos produits. Et

donc plus d'emplois et plus de pouvoir d'achat.

Mais 92 signifie l'harmonisation et la mise en œuvre de beaucoup de réformes: fiscale, douanière, législative.

C'est ce que nous avons commencé à faire depuis 1986, avec la libération du contrôle des changes et des prix, les baisses de T.V.A., les baisses d'impôts (- 70 milliards en 2 ans)... etc, des mesures qui commen-

cent à porter leurs fruits.

La réponse aux difficultés qui peuvent survenir, ce n'est pas le rétablissement des barrières entre les économies, mais le maintien du libre échange et l'ouverture des frontières.

Nous sommes les seuls à avoir un programme et une action pour 92.

Les autres parlent, nous nous agissons.

92. Qui peut le mieux nous préparer ?

RPR 

سكزا من الاحول

Politique

Le Monde • Dimanche 13-Lundi 14 décembre 1987

L'Assemblée nationale adopte le projet de réforme de l'instruction judiciaire

M. Alain Chalonand n'est pas un homme de l'Assemblée nationale. Son projet de réforme de l'instruction a été adopté, sans difficulté, le vendredi 11 décembre à l'Assemblée nationale. Les députés de majorité, socialistes, ont été suffisants pour convaincre la plupart des élus du RPR et de l'UDF de voter « la confiance » à un ministre de la justice qui n'avait pas supporté un nouveau désaveu.

N'ont finalement soutenu une opposition formelle, en votant contre ce projet, que M. Michel Debât (RPR, la Réunion) et M. René Halley (UDF, Meurthe-et-Moselle). M. Jean-Louis Debât (RPR, Eure), Pierre Manger (UDF, Charente-Maritime) se sont contentés de ne pas prendre part au vote. Les députés du Front national se sont abstenus. Le texte du projet des textes a été approuvé par 288 voix (RPR, UDF) contre 246 (PS et PC).

prononcer que sur la nécessité de la détention sans juger sur le fond de l'affaire.

En revanche, il n'a pas obtenu qu'elle décide aussi, à la place du juge d'instruction, la prolongation éventuelle de la détention provisoire. M. Jacques Lamoisy (RPR, Tarn), rapporteur de la commission des lois, a fait adopter une nouvelle définition des actes que devra effectuer le magistrat instructeur pour ne pas être dessaisi par la chambre d'accusation de façon à élargir sa marge de manœuvre.

L'« infamie » de l'inculpation

Il s'agit d'actes « nécessaires à la manifestation de la vérité ».

La création d'une nouvelle situation judiciaire, celle du « témoin assisté » a aussi été décidée à l'initiative de M. André Faustin (RPR, L'Ariège) de l'inculpation était insuffisant argumenté par

Calvados). Sans être inculpé, il aura droit à la présence d'un avocat et à l'accès au dossier. Mais à la demande de M. Chalonand, le juge ne pourra avoir recours à cette procédure directe avec constitution de partie civile. M. Faustin tenait à cette réforme pour éviter l'« infamie » de l'inculpation à des personnes simplement citées par leurs adversaires, et que le juge doit inculper pour qu'elles sachent ce qui leur est reproché.

Mais M. Wagner, M. Jean-Pierre Michel (PS, Haute-Saône) et le ministre de la justice ont souligné l'inconvénient d'une telle procédure : l'inculpation prendra encore plus de force culpabilisante ; le « témoin assisté » devra jurer de « dire la vérité » alors que l'inculpé n'est pas contraint d'aider la justice contre ses intérêts.

L'« infamie » de l'inculpation était insuffisant argumenté par

M. Aubert pour obtenir une réécriture de l'article 80 du code de procédure pénale. Cet article définit l'inculpation. M. Aubert voulait souligner qu'elle n'était pas une assurance de culpabilité. Le problème est si sérieux qu'il a été jugé préférable de s'en remettre à la commission chargée de réfléchir à une réforme globale de la procédure pénale, que présidera M. Rozès, premier président de la Cour de cassation.

Même motif, même punition pour M. Jacques Toubon, qui souhaitait que la décision d'inculpation prise par le juge d'instruction soit une « ordonnance » et donc susceptible d'appel devant la chambre d'accusation. M. Chalonand était séduit : « Cela aura un effet dissuasif sur les magistrats instructeurs en les contraignant à encore plus de sérieux ». Mais il a reconnu que cela pourrait être utilisé par le « grand banditisme » et que cela freinerait l'instruction. Pour lui, il s'agit d'un « des thèmes prioritaires de réflexion pour la commission Rozès ».

Même attitude devant la proposition de M. Limouzy de créer un délit « d'atteinte à la présomption d'innocence ». Le rapporteur a tenté d'expliquer qu'il ne voulait pas s'en prendre aux « journalistes professionnels », et qu'il faudrait compenser avec un assouplissement du secret d'instruction. M. François Asselineau (PC, Seine-Saint-Denis) a rétorqué qu'avec une telle disposition il n'aurait pas été possible à la presse d'enquêter sur les dossiers Greenpeace ou Chatelet.

La tentation est grande, pourtant, pour M. Chalonand : « C'est un des plus grands maux dont souffre la justice ; l'atteinte à la présomption d'innocence est une atteinte à la liberté de la presse ». Mais sa répression se heurte à la « liberté de la presse ». Le système anglais, qui empêche les journaux de parler d'une affaire en cours de jugement, est, malgré tout, étudié à la chancellerie.

THÉRIER BRÉMER.

Th. B.

Deux recours socialistes au Conseil constitutionnel

Crédit agricole : un feu d'attaques croisées

Les députés socialistes ont déposé, le vendredi 11 décembre, au Conseil constitutionnel deux textes que vient d'adopter le Parlement : la loi relative à la mutualisation du Crédit agricole et la loi relative au report de certaines élections cantonales partielles devant avoir lieu avant l'élection présidentielle. Les sénateurs socialistes, pour leur part, contestent devant le Conseil constitutionnel le seul article 13 du premier de ces textes. Le Conseil devra rendre ses décisions avant le 11 janvier 1988.

Les députés socialistes contestent globalement la loi relative à la dénationalisation de la Caisse nationale de crédit agricole parce qu'elle « organise une opération d'une nature incertaine, mutualisation selon son intitulé, privatisation par bien des aspects. En fait, le but poursuivi par les auteurs du projet est de vendre la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA) à un ensemble fermé d'acquéreurs parmi lesquels les Caisses régionales de crédit agricole (CRCA) occupent une place plus prépondérante. Mais les conditions dans lesquelles il est prévu d'opérer ce transfert sont doublement attentatoires à la Constitution ».

D'une part, « l'opération en cause ne saurait s'analyser comme une mutualisation, pour l'excellente raison qu'il n'appartient pas au législateur d'en décider », puisque le régime mutualiste se caractérise par une « solidarité voulue par contrat, consentie par les sociétaires et eux seuls ». Dès lors, « la loi ne peut plus décider de la création d'une mutuelle qu'elle ne pourrait, par exemple, décider de marier des personnes physiques ». Le législateur ne pourrait donc que privatiser la CNCA, quitte à ce que ses acquéreurs décident ensuite, éventuellement, de mutualiser.

D'autre part, la loi « rompt gravement l'égalité entre les citoyens dès lors qu'elle réserve à quelques-uns d'entre eux seulement la possibilité d'acquiescer le capital de la CNCA », estiment les requérants : « C'est l'Etat, unique propriétaire, qui a concouru à faire de la CNCA ce qu'elle est aujourd'hui. Aussi longtemps qu'elle reste dans le secteur public, c'est l'universalité des citoyens qui en tire bénéfice. Mais, dès lors qu'on la transfère au secteur privé, c'est de nouveau l'universalité des citoyens qui doit avoir accès à son capital ».

Aussi, hormis les salariés d'une entreprise, « nul autre ensemble précis et délimité de personnes physiques ou morales ne peut bénéficier d'un monopole d'acquisition d'une entreprise transférée du secteur public au secteur privé. Ainsi, rien ne peut justifier que le droit d'acquiescer la CNCA soit limité aux personnes entrées dans cette restriction énumérée par la loi déférée ».

Les députés socialistes soumettent ensuite à la censure du Conseil constitutionnel six articles ou parties d'articles de la loi.

Articles premier bis et premier ter : (maintien des règles de désignation du conseil d'administration jusqu'à la première assemblée générale, approbation par l'Etat avant la réalisation de la vente, des statuts, élaborés par ce conseil d'administration).

Impossible évaluation

Les sociétaires se trouveront ainsi « privés de la possibilité d'évaluer les statuts de la nouvelle personne morale, et ce pouvoir, attribué très important de la propriété, est confié à ceux qui, par définition, vont cesser d'être concernés par le devenir de la société (...). Ainsi se trouve amputé l'un des droits les plus fondamentaux qui s'attachent à la propriété d'une entreprise : celui d'en déterminer les statuts ».

Article 4 : acquisition par la CRCA d'un nombre d'actions déterminé au prorata du bilan total de chacune, arrêté fin 1986.

Ce mécanisme, faisant la part trop belle au « hasard », voire à « l'arbitraire », est jugé « gravement attentatoire au principe d'égalité en ce qu'il favorise certaines caisses régionales au détriment des autres, sans lien avec quelque réalité autre que purement comptable et monétaire ».

Article 7 : la nomination du directeur général est soumise à l'agrément des ministres compétents tant que sera réservée à la société la distribution des prêts bonifiés par l'Etat.

L'existence de cet « élément très important » (maintien momentané du monopole de distribution des prêts bonifiés) « rend impossible une juste évaluation de la Caisse nationale et, partant, rend impossible en l'état le transfert au secteur privé (...) ». Le monopole traduit l'existence d'une mission de service public. Outre les problèmes que cela pose au regard du principe d'égalité, transférer au secteur privé une activité qui a les caractères de la fois d'un service public national et d'un monopole de droit ne saurait être admis ».

Article 13 : majorité au moins des sièges au sein des conseils d'administration des caisses régionales pour les organisations représentatives du monde agricole.

Rupture d'égalité entre les sociétaires : « atteinte au droit de propriété de ceux au détriment desquels cette discrimination est faite » : l'article 13 de la loi ne pourra, affirment les députés socialistes, « en aucun cas (...) résister à la censure ».

Article 15 : « Si moins de 75 % des caisses régionales ont acquis des actions de la Caisse nationale ou si moins de 90 % de ces actions ont été vendues, les acquisitions d'actions déjà réalisées sont réputées nulles, la Caisse nationale restant alors une société d'Etat administrée par le conseil d'administration actuel ».

L'entrée en vigueur de la privatisation ne peut être soumise au « consentement discrétionnaire » d'une minorité de caisses régionales. Il y a là une « privatisation du pouvoir législatif » contraire à la Constitution, soutiennent les requérants.

Dans deux cas (articles 4 et 13), les députés socialistes demandent au Conseil constitutionnel de déclarer inopposables au reste de la loi les dispositions attaquées. En acceptant ce raisonnement, le Conseil constitutionnel rendrait impossible la promulgation de la loi.

MICHEL KAJMAN.

Le PS le report du délai pour les élections cantonales partielles est un problème mal réglé

Le législateur a mal réglé — selon les députés socialistes — le problème du report de certaines élections cantonales partielles pendant la période qui va du début de l'année 1988 à l'élection présidentielle.

Les députés socialistes lui reprochent trois erreurs. D'abord « d'une principe même d'une telle prorogation de délai, quelle qu'en puisse être la cause, est entaché d'erreur manifeste dans l'appréciation que le législateur a faite des pouvoirs qu'il peut confier à une autorité administrative » (les commissaires de la République).

Ensuite, l'article 2 de la loi que contestent les socialistes « méconnaît le principe d'égalité » puisque les commissaires de la République « peuvent organiser à leur gré des élections cantonales partielles avant ou après l'élection présidentielle ». Pour les députés socialistes, cette faculté permet de soumettre telle ou telle élection aux vents politiques du moment.

Enfin, en confiant « discrétionnairement » aux commissaires de la République le pouvoir de décision, la loi « abandonne entre les mains de l'autorité administrative un pouvoir évidemment législatif ».

Cachet d'aspirine

La phobie sécuritaire a-t-elle disparu ? Le débat sur la limitation des pouvoirs des juges d'instruction, voulu par M. Alain Chalonand, semblait le montrer. Quel qu'ils en disent, les députés de la majorité ont donné de nouvelles armes à tous ceux qui cherchent à gêner les enquêtes des magistrats instructeurs.

Les magistrats, le « milieu », ne manqueraient pas d'en user, d'en abuser... du moins ceux qui auront les moyens de s'offrir un bon avocat. Les petits délinquants sont livrés à la machine judiciaire, alors que sont accusés les moyens de lui résister pour les gangsters de haut vol et les trafiquants camouflés derrière une belle couverture sociale. La droite prétend ainsi défendre les intérêts des justiciables : la gauche s'oppose à ces réformes. Le combat, en apparence, a eu lieu à front renversé.

Nombreux sont les élus de la majorité dont l'effroi est sincère

devant le drame de l'inculpation, l'honneur de l'emprisonnement. Cela fait trop longtemps, par exemple, que M. Emmanuel Aubert même se combat pour qu'il ne soit pas crédible. Mais le rapprochement ne peut pas être évité : c'est au moment où M. Michel Droit et les frères Cheumet ont subi ce que vivent tous les jours les voleurs à la tire que le gouvernement tente de placer des garde-fous autour d'habitudes judiciaires ancrées dans le code Napoléon.

Au moment où la justice est gravement malade, la sévérité des propos tenus par M. Chalonand à l'encontre des magistrats a peu de chance de faire tomber la fibre. Elle avait besoin d'un traitement de choc. Elle n'a eu droit qu'à un cachet d'aspirine utilisé à contretemps. Il ne pouvait y avoir un plus mauvais moment pour le lui administrer.

THÉRIER BRÉMER.

Th. B.

Débat entre M^{me} Barzach et M. Joxe sur les finances du Comité français d'éducation pour la santé

Au cours de la séance des questions orales sans débat à l'Assemblée nationale, le vendredi 11 décembre, M. Pierre Joxe a demandé un ministre de la santé, M^{me} Barzach, des explications au sujet du récent renvoi du docteur Serrou, délégué général du Comité français d'éducation pour la santé (CFES).

« Pourquoi cherchez-vous à cacher que le CFES, qui est votre instrument, a dissimulé des opérations portant sur plusieurs millions de francs au bénéfice de vos amis politiques, en utilisant et des faux administratifs pour des voitures achetées illégalement et des faux tout court ? », a demandé le président du groupe socialiste. « Pour l'instant, a répondu M^{me} Barzach, je

peux dire que les faits relèvent d'une gestion insuffisante et non de l'escroquerie et j'en juge par les documents qui m'ont été soumis. Le délégué général nommé en octobre 1986 n'a pas été en mesure de redresser complètement la situation difficile qu'il avait trouvée, mais il n'y a aucune preuve de détournements ou de marchés frauduleux. » « Si ! », proteste M. Joxe.

« En tout état de cause, a poursuivi le ministre de la santé, je verrai ces questions lorsque l'instruction sera terminée. Seul un examen de l'ensemble des circonstances permettra de déterminer s'il y a eu faute et quelle est sa gravité. »

« Je crois que vous n'avez pas bien compris, a affirmé M. Joxe, dans quelle situation vous vous trouvez. Si vous n'engagez pas vous-même des poursuites judiciaires, c'est contre vous qu'elles seront engagées. »

« Vous êtes un magistrat de la Cour des comptes, lui a répondu M^{me} Barzach, vous savez que dans le communiqué où j'ai fait connaître ma décision, j'ai réservé la possibilité d'engager des poursuites judiciaires (...). » « Allez-y ! », lance M. Joxe. « Mais la procédure administrative n'est pas terminée. Je comprends bien qu'en cette période d'affaires — vous avez besoin de faire croire qu'il y a là une nouvelle affaire —, mais là, vous faites une erreur de diagnostic », a expliqué M^{me} Barzach.

Exclusion d'un « renouvateur » dans l'équipe. — Un conseiller général « renouvateur » d'Echirolles, M. Alain Arvin-Bérod, déjà exclu du Parti communiste, a été exclu, le vendredi 11 décembre, du groupe communiste du conseil général de l'Ain. « Je n'ai pas de conviction communiste », a-t-il déclaré, et je considérais cette exclusion d'un exclu comme le signe de l'impact de Pierre Joxe dans la société. Je deviens donc conseiller général renouvateur. Je garde mes délégations. »

Le « 1 % patronal pour le logement »

Les communistes s'entraînent à l'obstruction

Les députés communistes se sont préparés, le vendredi 11 décembre, à l'Assemblée nationale, pour quel que soit le juge d'opposition contre M. Méhaignerie, au dur combat qu'ils comptent mener le lendemain contre le changement de statut de la région Rennais. Ils ont remporté une première victoire. Contrairement aux prévisions, le projet modifiant les conditions de gestion du « 1 % patronal pour le logement », présenté par M. Méhaignerie, n'a pu être adopté.

L'enjeu n'était pas le bâtiment mais l'automobile. En freinant la discussion, les communistes espéraient repousser d'autant le débat sur Rennais. M^{me} Maguette Jacquelin (PC, Seine-Saint-Denis) a eu besoin d'une heure et trente minutes pour expliquer que le droit au loge-

ment est un droit constitutionnel, et que le texte en discussion est contraire à la Constitution. Elle a eu recours à de longues citations d'Engels et à la lecture — monocorde — des strophes d'une chanson populaire. M. Paul Chomat (PC, Loire), tout aussi prolifique, a tenté de convaincre son auditoire que cette réforme est si mauvaise qu'il est inutile de l'examiner.

La séance a dû être levée avant même que ne commence la discussion des articles du projet. Mais le gouvernement ne s'est pas laissé impressionner. C'est bien de Rennais dont il devait être question le samedi 12 décembre au Palais Bourbon ; le logement est renvoyé à des jours meilleurs, probablement à mardi ou mercredi prochains.

LIVRES POLITIQUES par André Laurens

Le fascisme, c'est comme l'histoire du grand méchant loup racontée aux enfants. En l'invoquant à tort et à travers, on le banalise. Percu comme un épouvantail, il ne fait plus tellement peur et, de surcroît, il occulte d'autres dangers contre lesquels il faudrait, au même titre, se prévenir.

Cessons donc de raconter des histoires et tenons-nous en à l'histoire, au plus près de celle-ci qui est là, en effet : telle est la démarche de Pierre Milza en étudiant le fascisme français au passé et au présent.

L'opportunité de cette étude ne tient pas à la résurgence en France d'une extrême droite qui a ses entrées au Parlement et dans d'autres assemblées représentatives, bien que la réactualisation de certains thèmes de la droite populiste renvoie aux mauvais souvenirs de la mémoire collective. Son intérêt contemporain est d'intervenir dans le concert de jugements, plus ou moins argumentés, qui se sont récemment formés sur les idéologies contestant la démocratie libérale. Pierre Milza n'est pas toujours d'accord, il s'en fait, avec les thèses avancées et les amalgames dégressifs au marteau pion.

Son ouvrage répond donc à d'autres travaux sur les mêmes sujets, en particulier ceux de l'historien israélien, Zeev Sternhell, qui a analysé le fascisme comme

une synthèse du socialisme et du nationalisme syrien ses sources dans les tentatives de révision du marxisme qui ont fleuri d'abord en France à la fin du dix-neuvième siècle avant d'essaimer, après la première guerre mondiale, en Europe. Il corrige aussi, mais c'est plus facile, les fresques tyroco-

Le fascisme ni plus ni moins

historiques qui mettent dans le même sac idéologique tous les courants de la droite française pour mieux leur opposer le libéralisme antitotalitaire.

Ayant clairement annoncé ses intentions, Pierre Milza dans un savant voyage à travers le paysage de l'extrême droite française, au sein de laquelle le fascisme, bien qu'il emprunte aussi à la gauche, figure en bonne place, celle qu'il occupe, ni plus ni moins.

L'innovation, dans cette approche est, justement d'offrir les moyens d'apprécier à chaque étape historique la part réelle de l'idéologie fasciste par rapport aux autres courants ultrarights. On voit combien se modifie le nationalisme français après 1871 et comment il se mêle au révisionnisme révolutionnaire, on voit les avatars de cette filiation entre les deux guerres, puis sous le régime de Vichy, pendant la période de décolonisation et jusque dans ses dernières incarnations, celles de la Nouvelle droite, axée sur le pouvoir culturel, et du Front national, qui utilise les retombées d'une crise de société.

Au total, il apparaît que si la France n'a pas été imprenable au fascisme, elle lui est restée globalement étrangère pour des raisons parfaitement reconnues par Pierre Milza et d'autres auteurs. Qu'on ne se réjouisse pas trop vite ! Ce pays de vieille enracinement démocratique a cédé à d'autres démons, d'autres dérivés droitiers qui pour n'être pas sérieusement assimilables au fascisme n'en furent pas moins horribles. Leçon de ce livre est qu'il ne faut, ni par excès de défiance ni par faiblesse, s'aventurer et prendre le risque de manquer la bonne cible. On ne connaît bien ce qu'on connaît bien.

* Fascisme français, passé et présent, par Pierre Milza, Flammarion, 464 p., 129 F.

Le Monde
sur minitel

BOURSE :
Plus que jamais, surveillez votre portefeuille

36.15 TAPEZ LEMONDE

Le Monde
PUBLICITÉ FINANCIÈRE
Renseignements :
45-55-91-82, poste 4330

iens tués
isjordanie

première

سكزا من الوجل

Politique

PROPOS ET DÉBATS

M. Barre

Tournant

M. Raymond Barre a déclaré, le vendredi 11 décembre, à Noircé (Cher), que la France doit « s'adapter », en prenant conscience qu'elle n'a d'autres horizon et champ d'action que le monde. « Nous sommes à un tournant pour la France, l'Europe, le monde. Nous vivons désormais dans une société mondiale, caractérisée par une concurrence inévitable. Nous ne pourrions pas y échapper », dit le député de Lyon.

Évoquant la nouvelle baisse des marchés financiers, M. Barre a déclaré « préoccupante » pour les économies européennes cette situation et la baisse du dollar qui en résulte. Face à cette « dérive de l'économie américaine », l'ancien premier ministre souhaite que les Français soient attentifs à maintenir leur compétitivité.

M. Jospin

Ils reculeront

M. Lionel Jospin a déclaré, le vendredi 11 décembre, à Dunkerque, que le Parti socialiste « répliquera avec la plus extrême netteté » à toutes les attaques et « haussera le ton, chaque fois que nécessaire, pour balayer le climat politique de ses misères ».

« On a voulu nous salir. Nous ne laisserons pas cette campagne durer car on ne veut pas passer les cinq mois qui restent sur les affaires. Et ils reculeront », a dit M. Jospin au cours d'une conférence de presse précédant un meeting. Le premier secrétaire du PS a violemment attaqué M. Alain Chalon pour « ses pressions sur la justice », et il s'est interrogé sur la situation du ministre dans l'affaire Chaurmet.

M. Balladur

Assentiment national

M. Edouard Balladur a déclaré le vendredi 11 décembre à Tours : « Notre ambition gouvernementale recueille un vaste assentiment national. Ce n'est pas une utopie. » Le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation a expliqué son admiration devant « la stabilité des petits épargnants face à la tourmente ». A propos des privatisations, M. Balladur a souligné que « les cours des sociétés privatisées avaient moins baissé que les autres ». — (Corresp.)

M. Lang

Mitterrandolâtre

« Je suis mitterrandolâtre », a révisé M. Jack Lang, ancien ministre de la culture, lors d'un banquet républicain à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), le vendredi 11 décembre. « Nous avons à la tête de l'État un homme hors du commun, un homme moral au sens plein du terme, un homme authentique » estime M. Lang. Selon lui, M. Mitterrand, « en qui l'on a de la ferveur à sa reconnaissance » et qui, malgré deux crises « celle de 1981, lors de la prise du pouvoir par la gauche, et celle de 1986, lors du retour de la droite », a « su empêcher le pire », représente un « cas et tous formidables de la gauche ».

Le Conseil d'État confirme l'élection du président du conseil régional de Haute-Normandie

Yves Mouroussi et M^e Rheims

Démenti

Yves Mouroussi et M^e Maurice Rheims ont démenti, chacun de son côté, le vendredi 11 décembre, avoir cautionné un appel de personnalités diverses publié par le mensuel Globe en faveur d'une nouvelle candidature de M. François Mitterrand à l'Élysée (parmi les personnalités figurent Michel Tournier, Dominique Jamet, Pierre Arditi et Léo). M^e Rheims déclare que, pour lui, « François Mitterrand, sagement, doit se retirer de la vie politique » et que ses préférences vont à M. Jacques Chirac. Yves Mouroussi « déplore une telle exploitation » de son nom. Il déclare : « L'idée que je me fais de mon métier et de mes fonctions m'interdit de participer au débat politique ».

M. Nucci

Tricheurs

M. Christian Nucci a déclaré, le vendredi 11 décembre sur Radio-France-Ile de France, que le vote du Sénat « avait montré que ses adversaires politiques se sont révélés être plutôt des manipulateurs et des tricheurs que des hommes d'honneur ». L'ancien ministre socialiste a relevé que quarante-cinq sénateurs, dont MM. Pöcher, Lecanuet, Duret et Edgar Faure, s'étaient abstenus de voter pour sa proposition devant le Haut-Cour. Il a ajouté : « On a eu un vote par « carton », plutôt qu'un vote de conscience, et mes adversaires politiques se sont révélés être des hommes beaucoup plus préoccupés de porter atteinte à mon honneur et à l'honneur des socialistes en général que de rechercher la vérité ».

Le Conseil d'État confirme l'élection du président du conseil régional de Haute-Normandie

Le Conseil d'État a rejeté, le vendredi 11 décembre, les conclusions du commissaire du gouvernement, qui, à la suite d'une requête d'origine socialiste, demandait l'invalidation de l'élection de M. Roger Fosé (RPR) à la présidence du conseil régional de Haute-Normandie.

Lors de cette élection, les élus socialistes avaient quitté la séance avant le scrutin. Le quorum n'était donc pas réuni pour le vote. Sur ce point, le Conseil d'État avait émis deux jurisprudences contradictoires, l'une pour l'élection des maires, l'autre pour l'élection des présidents de conseil général. Selon la première, l'élection ne peut avoir lieu si le quorum n'est pas réuni « au début de la séance ». Selon la seconde, l'élection se peut avoir lieu que si le quorum est réuni « au moment du vote ». Le Conseil d'État a retenu la première solution pour le cas qui lui était soumis.

Malgré les apparences, l'affaire était politiquement importante. L'élection du président du conseil régional de Haute-Normandie est subordonnée à l'attitude du Front national, qui déçoit trois sièges alors que l'UDF et le RPR en ont vingt-quatre et la gauche vingt-six.

Au Sénat

L'augmentation du nombre des parrainages possibles pour l'élection présidentielle

Il ne reste plus qu'à attendre l'aval du Conseil constitutionnel pour que les 1.340 conseillers régionaux et les 131 membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger puissent — au même titre que les membres du Parlement, les conseillers généraux, les membres du Conseil de Paris, des assemblées territoriales des territoires d'outre-mer et les maires — parrainer un candidat à l'élection présidentielle.

En effet, le Sénat a adopté définitivement (seuls les communistes ont voté contre), vendredi 11 décembre, les deux propositions de loi organiques (cette dernière caractéristique implique qu'elles sont automatiquement définitives au Conseil constitutionnel) ayant pour objet un élargissement du droit de présentation des candidats à l'élection présidentielle. Cette initiative, qui avait été prise au palais de Luxembourg en mai dernier, avait suscité quelques débats au sein de la majorité entre ceux qui souhaitent ne pas aider M. Jean-Marie Le Pen dans sa collecte des cinq cents signatures et ceux qui se refusent à faire du président du Front national une sorte de martyr.

D'autre part, le Sénat a adopté définitivement (socialistes et communistes s'abstenant) le projet de loi créant le corps des officiers contrôleurs en chef de la circulation aérienne (le Monde du 16 octobre et de 4 décembre).

CAVES ESTEVE - CLUB AMICAL du VIN

BASTILLE 10 rue de la Cerisaie 75004 PARIS T. 42 72 33 05



VAL DE GRACE 292 rue Saint Jacques 75005 PARIS T. 46 34 69 78

« L'une des meilleures caves de Paris »

Une adresse tout à fait sympathique qui, sous la conduite de Jean-Christophe Esteve, nous mène à travers tous les terroirs de France. Près de 400 vins achetés verre en main directement à la propriété.

(Guide « Paris Vin » 1987 de François Simon)

TEXTE N° 1

1 Souvent, noir et flou comme chevaucheur d'escovettes, il regarde dans les logis par des mortaises : « - O, ces morceaux savoureux et friants ! Ces tartes, ces flans, ces gelines dorées ! - Je suis plus affamé que Tantale ! - Du rost ! Du rost ! - Oh ! Cela sent plus doux qu'ambre et civettes ! - Du vin de Beaulne dans de grandes aiguères d'argent ! - Haro ! La gorge m'ard !... O, si j'eusse étudié !... - Et mes chaussures qui tirent la langue, et ma hucque qui ouvre toutes ses fenêtres, et mon feautre en dents de scie ! - Si je rencontrais un piteux Alexander, pour que je puisse, bien recueilli, bien débouté, chanter à mon aise comme Orpheus le doux ménestrier ! Si je pouvais vivre en honneur une fois avant que de mourir !... »

AUTEUR : Arthur Rimbaud, Ecrits de collégien.

TEXTE N° 2

2 Il faut avoir le goût plus lâche et plus libre ; pour être bon buveur, il faut un palais moins tendre.

AUTEUR : Montaigne, Essais. (Cité par Curmonsky dans son Anthologie de la gastronomie.)

TEXTE N° 3

3 Elle était dans mes bras, je la tenais, je ne voulais plus la lâcher et, en même temps, je la tâtais sous le prétexte inconscient mais assez hypocrite de m'assurer qu'il s'agissait bien d'elle. - Comment s'y tromper ! Ces yeux clairs comme du gris-meunier, ces cheveux blonds comme un Turquant, ces lèvres rouges comme un bourguel et le fût mince de sa taille et la rasade de ses baisers, tout cela ne pouvait appartenir qu'à ma dive fillette, l'ivresse calme de mes vieux jours ! (Remerciements chaleureux aux belles lectrices qui pleurent à chaudes larmes.)

AUTEUR : A.D.G. On est pas des chiens.

TEXTE N° 4

4 Ce soir, à Beaune, j'ai eu l'honneur d'assister à une longue discussion : faut-il vendanger le clos-vougeot par bandes transversales et parallèles à la route, ou par bandes verticales allant de la route au sommet du coteau ?

AUTEUR : Stendhal, Mémoires d'un touriste.

TEXTE N° 5

5 Pour preuve première d'une affirmation aussi catégorique, je dirai que je n'avais pas plus de trois ans lorsque mon père, partisan des méthodes progressives, me donna à boire

CONCOURS

RTL LE MONDE DU VIN LES RÉPONSES

Aujourd'hui : question subsidiaire Questions 12, 17 et 20

un plein verre à liqueur d'un vin mordoré, envoyé de son pays natal: le muscat de Frontignan.

Coup de soleil, choc voluptueux, illumination des papilles neuves ! Ce sacre me rendit à jamais digne du vin. Un peu plus tard, j'appris à vider mon gobelet de vin chaud, aromatisé de cannelle et de citron, en dinant de châtaignes bouillies. A l'âge où l'on lit à peine, j'épelai, goutte à goutte, des bordeaux rouges anciens et légers, d'éblouissants yquem. Le champagne passa à son tour, murmure d'écume, perles d'air bondissantes (...).

AUTEUR : Colette, Prisons et paradis.

TEXTE N° 6

6 Ginguet. De peu de valeur. Vin ginguet. Habit ginguet.

AUTEUR : Claudel, Journal (15 octobre 1925).

TEXTE N° 7

7 On avait mangé dans des assiettes bordées de noir des soupes à la tortue, des pains de seigle russe, des olives mûres de Turquie, du caviar, des poutargues de mullet, des boudins fumés de Francfort, des gibiers aux sauces couleur de jus de réglisse et de cirage, des coulis de truffes, des crèmes ambrées au chocolat, des poudings, des brugnon, des raisinés, des mûres et des guignes ; bu, dans des verres sombres, les vins de la Limagne et du Roussillon, des tenedos, des val de Penas et des portos ; savouré, après le café et le brou de noix, des kwas, des porter et des stout.

AUTEUR : J.-M. Haysmans, A rebours.

TEXTE N° 8

8 Tchaoutcholo. C'est tout bonnement du vin sucré, du vin « pur » naturellement, où l'on trempe du pain, mais non sans nuances: le vin doit être chambré ; le sucre de canne, la proportion de 50 g de sucre pour 250 cc de vin exactement ; je dis, sachant ce que je dis, exactement ; sans oublier le clou de girofle, bien sûr.

AUTEUR : Joseph Deltell, la Cuisine paléolithique.

TEXTE N° 9

9 Le souper fut d'abord naturellement triste. Toutefois, après avoir sablé quelques rasades de vieux léoville, la conversation s'anima. D'autant mieux qu'elle roulait sur les duels incessants qui défrayaient un grand nombre de conversations parisiennes vers cette époque.

AUTEURS : Villiers de l'Isle-Adam, Contes cruels.

QUESTION N° 12

Quelle est l'auteur de la première classification des grands crus de Bordeaux ?

RÉPONSE : Cette question mal formulée se doit d'être annulée. L'histoire de la classification des vins de Bordeaux se révèle en effet très complexe. De très nombreux lecteurs et concurrents nous ont fait part des résultats divergents de leurs recherches. De la même manière, le Syndicat des crus classés que préside M. Bruno Prats estime aujourd'hui qu'aucune réponse indiscutable ne peut raisonnablement être proposée. Le Monde reviendra prochainement sur cette question.

QUESTION N° 17

Sur les étiquettes de champagne, on peut lire les mentions RM, CM, NM, MA suivies d'un numéro. Que signifient ces mentions ?

RÉPONSE : RM : récoltant manipulateur. CM : coopérative de manipulation. NM : négociant-manipulant. MA : marque d'acheteur.

(Source : Comité interprofessionnel du vin de Champagne)

QUESTION N° 20

Le 23 juin 1917, le gouverneur militaire de Paris offrait un déjeuner au général américain Pershing. Au menu : cantaloupes frappés, barbes de Granville américaine, filets de chevreuil sauce poivrade, ris de veau aux petits pois, canetons rôtis bigarrade, fonds d'archaïches à l'italienne, glaces tutti frutti et desserts. On servit d'abord du graves et du médoc en carafe. Quel vin de Bourgogne était aussi au menu ?

RÉPONSE : Le vol d'un original du menu du 23 juin 1917 lors de l'exposition « Les images de 1917 » au Musée d'histoire contemporaine à l'Hôtel national des Invalides (le Monde du 28 novembre) nous contraignit malheureusement à annuler cette question. Il s'agissait d'un vin de Pomard.

صكنا من الاصل

Société

Le Monde • Dimanche 13-Lundi 14 décembre 1987 • 9

Après la mise en liberté des frères Chaumet

L'une des parties civiles demande l'audition de M. Albin Chalandon

Inculpés de banqueroute, d'escroquerie et d'abus de confiance, MM. Jacques et Pierre Chaumet ont été libérés, vendredi 11 décembre, dans l'après-midi de la prison de Fleury-Mérogis, où ils étaient incarcérés depuis le 13 juin dernier. Rejetés deux fois par la chambre d'accusation, cette mise en liberté était de droit : délégués primaires, les frères Chaumet ne pourraient, selon la loi, être détenus plus de six mois sans jugement. Parallèlement, la justice gene-

voise a lancé vendredi des mandats d'arrêt internationaux contre les deux joyelliers français, a annoncé dans un communiqué de presse le juge d'instruction M. Paul Ferrandin, magistrat chargé à Genève du dossier Chaumet. Cette démarche de la justice suisse est préventive et prend en compte une simple éventualité : celle où les frères Chaumet quitteraient la France, d'où ils ne peuvent être extradés, pour un

pays tiers avec lequel la Suisse aurait un accord d'extradition. Au même moment, l'un des créanciers de la joaillerie, partie civile dans ce dossier, écrit au juge d'instruction, M. François Chanut pour lui demander des investigations complémentaires. Lui-même joyellier de la place Vendôme et fournisseur régulier des Chaumet, M. Alexandre Reza veut retrouver une créance qu'il évalue à plus de 18 mil-

lions. Dans la note qu'il a adressée au magistrat, il demande notamment l'audition de M. Albin Chalandon, ministre de la justice et lui aussi créancier des Chaumet. Mais, selon le code de procédure pénale, M. Chalandon ne peut être entendu comme témoin que sur « autorisation du conseil des ministres », autorisation délivrée... « sur le rapport du garde des sceaux ».

La bague mystérieuse

Pourquoi des bijoux pris à la gorge félicitent-ils leurs propriétaires de comptes pour leur « croix » que le ministre de la justice leur a vendus une bague qui ne leur appartenait pas ? C'est tout le « mystère » de la bague et l'une des plus surprenantes bizarreries du dossier Chaumet. Ce bijou, dont l'histoire a déjà été évoquée par le *Caniard* enchaîné, a été acheté en 1980 au bijoutier londonien Graff, par un citoyen belge, M. Jacques Desamps. Il s'agit d'une bague en émeraude cernée de 6,6 carats entourée de deux diamants et de petits brillants - qui est d'abord confiée par l'acheteur aux Chaumet pour transformation et mise à la taille. Rendue bientôt à M. Desamps, elle est alors évaluée à 1 million de dollars. Le 22 septembre 1981, son propriétaire décide de la mettre en vente et la rend à ses bijoux, qui s'engage à trouver un acheteur. Durant six ans, l'affaire restera au point mort. Mais le 2 avril 1987, alors que leur maison est virtuellement en faillite et que les banques vont, quelques jours plus tard, apprendre l'ampleur du désastre, les deux bijoux félicitent les frères et attribuent la propriété du bijou qu'ils auraient acheté, le 19 janvier 1986, à M. Albin Chalandon, dont le « compte fournisseur » est crédité du montant de la vente finale, soit 9 914 893 francs. En apprenant, au cours de l'enquête policière, qu'il aurait été le vendeur de cette bague, M. Chalandon, le 22 septembre 1987, écrit à M. Yves Monnet, procureur général près le cour d'appel de Paris, pour préciser qu'il n'est pour

rien dans cette indicieuse manœuvre. Allé de la famille - la mère de sa femme a épousé un fils Chaumet - et client de longue date de la joaillerie, M. Chalandon s'est toutefois abstenu de se retourner contre ceux qui voulaient ainsi le rendre complice d'un vol. M. Christian Courville et Roland Dumas, les avocats du bijoutier Alexandre Reza, partie civile, demandent néanmoins son audition afin d'établir notamment si cette fausse vente s'est traduite ou non par des mouvements d'argent. Cette opération, dont les enquêteurs ne comprennent pas bien la finalité, est d'autant plus curieuse qu'elle s'est répétée avec trois autres protagonistes transformés, à leur insu eux aussi, en vendeurs de bijoux qu'ils affirment n'avoir jamais possédés. Tous trois - M. Michel de Pob, M. Richard de Surmont, M. Emmanuel de Hérouville - ont, eux aussi, des proches de longue date des deux bijoutiers inculpés. D'après les livres saisis chez les Chaumet, ils leur auraient vendu des bijoux qui seraient en réalité la propriété de M. Rezaï Shahrar, de M. Jean-Louis Van den Branden et du baron Alain Gullouven. Vendeurs supposés et propriétaires réels ont été entendus par les enquêteurs de la brigade financière. La synthèse de ces auditions se trouve dans un procès-verbal en date du 9 novembre 1987. Dans ce même document, l'inspecteur divisionnaire qui a procédé aux interrogatoires des témoins précises : « Le cas de M. Chalandon n'a pas été étudié puisque nous n'avons pas à l'interroger. » G.M. et E.P.

La longue plainte des créanciers

(Suite de la première page.) Représentant du fisco, administrateur judiciaire, experts comptables et, surtout, clients concernés, tous donnent la même version. Inspecteur central des impôts, M. Jean-Paul Camare explique ainsi que, au cours de vérifications fiscales faites chez Chaumet, de janvier à mai 1986, les comptes courants avaient déjà « attiré [mon] attention » : « Ils s'élevaient à environ 30 millions de francs en masse, la plupart étaient rémunérés avec des taux d'intérêt de l'ordre de 15 %, ce qui m'est apparu comme excessif. Pour moi, comme je l'ai indiqué dans mon rapport, les frères Chaumet se sont comportés comme des banquiers. » Il semble que les rémunérations versées (...) sont au moins en partie à l'origine du passif constaté », estime à son tour M. Hubert Lafont, administrateur judiciaire, précisant même que, si elles ont été habituelles, ces « opérations financières (...) peuvent être qualifiées de délictueuses ». M. Jean-Pierre Viala, expert-comptable et commissaire aux comptes de la société Chaumet, est encore plus formel : « Au cours de nos contrôles, il avait été remarqué que diverses sommes avaient été remises en dépôt par des clients potentiels en vue de la conclusion d'une bonne affaire à intervenir. C'est du moins l'explication qui nous en avait été donnée (...). Cette pratique nous avait semblé en infraction avec la législation en vigueur, la maison Chaumet pouvant à notre sens se voir reprocher, en l'occurrence, l'exercice illégal de la profession de banquier. »

ont été entendus. La plupart reconnaissent avoir remis des sommes en liquide, que n'accompagnait aucun dépôt de bijoux. En échange, ils recevaient une lettre ainsi libellée : « Nous avons l'honneur de vous confirmer la mise en dépôt à votre nom d'un paquet cacheté contenant des bijoux d'une valeur de... » L'un d'eux, dans sa déposition, ajoute ce commentaire : « Je n'ai jamais remis de paquet cacheté contenant quoi que ce soit à la maison Chaumet (...) J'ai été surpris de voir que le texte de base de ce document était photocopié, ce qui m'a laissé penser que je n'étais pas le seul dans ce genre d'opérations. » Dénarçhés par des intermédiaires financiers, ces clients s'expliquent volontiers. « C'est lors d'une réception que M. X... a fait part à ma fille de possibilités de placements à des taux intéressants, raconte l'un d'eux. J'ignorais la destination de ces fonds et pensais avoir acheté des obligations par l'intermédiaire d'un banquier. » Tel directeur général explique que le président de sa société, une agence de voyages, devait « proposer aux actionnaires dont je fais partie de placer les fonds dont nous disposions chez Chaumet ». « Pour moi, il s'agissait d'un placement d'argent avec ouverture d'un compte courant rattaché à l'un des témoins, et jamais il n'a été question de transformer cet argent en pierres ou objets précieux. » A celui-ci il fut précisé : « qu'il ne serait pas fait attention au versement d'espèces initial, mais qu'il serait question d'un dépôt de bijoux d'une valeur représentant le dépôt initial ». Tel autre se souvient : « qu'il était fait état d'un paquet cacheté et du montant de la somme ».



« A mon sens, ajoute-t-il, lors de la même audition, il s'agissait d'une pratique habituelle chez Chaumet. » Coté lat de fait devant même être signalé, le 4 juin dernier, par M. Michel Pouch, autre commissaire aux comptes, dans une lettre... au procureur de la République : « Lors de mes contrôles sur les comptes de l'exercice 1985 (...), j'ai notamment signalé ce qui pourrait être considéré comme une infraction à la loi du 24 janvier 1984 réglementant la profession bancaire. » « Paquet cacheté » Une quarantaine de clients ainsi mis à contribution par les Chaumet

rubis et deux émeraudes - achetées en 1973 et en 1981 à la joaillerie pour un montant total de 5,5 millions de francs. Il ajoute qu'après des versements interrompus en décembre 1986 sa créance se monte aujourd'hui à 5,8 millions de francs. Il ne fait pas mention du compte courant, dont l'existence fut révélée par le *Monde* le 13 octobre et dont il devait reconnaître par la suite qu'il était rémunérateur d'intérêts, tout en affirmant que les sommes ainsi déposées correspondaient à des achats en cours. M. Chalandon ne serait pas garde des sceaux, il aurait été déjà entendu par la brigade financière, comme les autres clients témoins des pratiques de la maison Chaumet. D'autant plus que sa lecture au procureur général ne répond pas à toutes les questions posées par ses liens d'affaires avec la joaillerie. Il y a cette bague très coûteuse, dont la propriété lui fut curieusement impu- tée, à tort, à l'aide d'écritures falsifiées, par les Chaumet (*lire par ailleurs*). Il y a ce va-et-vient, signalé par le responsable des coffres chez Chaumet, des noms de M. Chalandon et de son épouse entre plusieurs comptes : deux comptes-clients, deux comptes courants, un compte-fournisseur, un compte-achats, sans que l'on puisse aisément distinguer ce qui les différencie. Il y a ces « dépôts » de M. Chalandon qui, dans les comptes de la joaillerie, ne sont pas mentionnés comme restitués : « Un paquet cacheté plus un pli (n° 1279) » en septembre 1974, « une cassette fermée (n° 1402) » en avril 1975. Il y a enfin, concernant son épouse, le dépôt d'un « paquet cacheté » en novembre 1976, accompagné d'une date de « livraison » en mars 1987. Aucune illégalité, il faut le rap- peler, n'est reprochée aux clients de la joaillerie. Seuls les Chaumet sont en cause. Mais les créanciers, surtout quand les sommes en jeu sont impor- tantes, souhaitent logiquement être tenus sur un pied d'égalité par le magistrat instructeur. Que M. Chalandon, personne privée, ne soit pas entendu en irrite plus d'un. D'autant plus qu'il fut l'un des clients les plus réguliers de la joaillerie, ayant choisi, ainsi qu'il l'explique lui-même, d'investir « dans l'achat de bijoux comme d'autres investissent dans l'immobilier, la Bourse ou les tableaux ». C'est peu dire que cette situation embarrasse les policiers chargés de l'enquête. « Nous avons été amenés incidemment à recueillir quelques documents relatifs à M. Albin Chalandon », écrit par exemple l'un d'eux, dans un rapport récent, daté du 4 novembre. Comme s'il s'excusait d'avoir dû croiser, dans ses investigations, le ministre qui déclarait, mercredi, à l'Assemblée nationale : « En ce qui concerne la faillite Chaumet, la justice est saisie. Faites comme moi, laissez-la poursuivre sa tâche, respectez l'instruction et l'indépendance des magistrats. » GEORGES MARION et EDWY PLENEL

SPORTS

Football

L'affaire Yvinez proche du dénouement

Le comité exécutif de la Fédération internationale de football (FIFA) a fait connaître, vendredi 11 décembre, son jugement dans l'affaire opposant les clubs America Cali et Brest-Armorique pour le transfert du joueur paraguayen Roberto Cabranes (le *Monde* du 1^{er} décembre). Le transfert de ce dernier à Brest devra être réalisé avant le 16 décembre, sur la base de 750 000 dollars. La plainte en justice de M. Juan José Bellini contre son homologue brestois, M. François Yvinez, pour faux en document privé a été refusée. La suspension de Roberto Cabranes est levée. Ces mesures sont sans appel et la FIFA prendrait des sanctions, si elles n'étaient pas appliquées.

Le président d'America Cali a aussitôt indiqué qu'il respecterait ces décisions. En revanche, M^{me} Elisabeth Amaya, juge d'instruction chargée de l'affaire, a fait savoir qu'elle refusait encore à M. Yvinez l'autorisation de quitter la Colombie où il est retenu depuis plus d'un mois.

● BASKET-BALL : coupes d'Europe. - Battu à Belgrade par les joueurs du Partizan (94-89), jeudi 10 décembre, l'Elan béarnais d'Orthez occupe la septième place de la poule finale de la coupe d'Europe des clubs champions après le troisième tour aller. Mercredi 9 décembre, au deuxième tour des poules, tous les clubs français avaient été battus : Monaco par Bologne (94-86), le RCF par Zagreb (81-64) et l'ASVEL par Madrid (84-74).

● MOTOCYCLISME : parrainage des marques d'alcool. - « Ricard n'accroche pas le charnage », a déclaré M. Jean-Marie Laborde, PDG de la société, à la suite de la décision du président de la Fédération française de motocyclisme, M. Hervé Kervella, interdisant les courses sur le circuit Paul-Ricard en raison de la loi du 30 juillet 1987 qui réglemente la publicité des boissons alcoolisées. Pour sa part, la société des cognacs Martell a annoncé le 10 décembre qu'elle mettrait un terme à toutes ses opérations de parrainage sportif.

● SKI ALPIN : Coupe du monde. - La Suisseuse Michela Figini a remporté, le vendredi 11 décembre, la descente de Loèche-le-Bain (Vallée), comptant pour la Coupe du monde. Elle a devancé l'Autrichienne Sigrid Wolf et sa compatriote Brigitte Oberli.

Doze pierres brutes

Tel autre encore ne cache pas aux enquêteurs sa surprise : « Je pensais que M. X... me conduisait chez un agent de change, une banque privée ou quelque chose de ce genre. (...) [Il] m'a fait comprendre que les Chaumet avaient besoin de liquidités pour assurer le renouvellement des stocks. Il m'a expliqué que cette pratique était courante dans les milieux de la joaillerie. » L'un des témoins précise même que cette proposition « de faire des dépôts en compte courant » lui fut faite « il y a une dizaine d'années » par les frères Chaumet. « Placement intéressant », « paquet cacheté », bruit entendu « au cours de réceptions », ces formules reviennent souvent, comme s'il s'était agi, dans certains milieux financiers, d'un secret de Polichinelle. Mais curieusement, c'est cette clarification du dossier qui l'obscurcit. Car l'un des clients ayant eu un compte courant rémunéré chez Chaumet n'est autre que le ministre de la justice, par ailleurs oncle par alliance d'un des fils de Jacques Chaumet. Cette ambiguïté ne cesse de peser sur l'information judiciaire.

M. Albin Chalandon a souhaité - tardivement - la dissiper en écrit- vant, le 22 septembre, au procureur général, M. Yves Monnet. Dans cette lettre, il précisait que sa créance, fixée en juillet 1986, fixée à 9 millions de francs, correspondait à des bijoux de famille et à des achats en dépôt chez les Chaumet. Il fournissait la liste de douze pierres brutes - trois diamants, quatre saphirs, trois

L'introuvable commissaire Jobic

Avant son inculpation le 20 novembre dernier pour proxénétisme aggravé (le *Monde* du 1^{er} décembre), le commissaire Yves Jobic, affecté à la première division de la police judiciaire de Paris, avait été cité devant la seizième chambre correctionnelle de Paris, à la demande de M^{re} Harry Haik, défenseur de M. Ben Ali, soupçonné de proxénétisme. Le rapport du policier semblait trop affirmatif aux yeux de l'avocat, qui souhaitait amener le commissaire à donner des explications. Le tribunal avait accédé à sa demande en faisant citer M. Jobic à l'audience du jeudi 10 décembre. Cependant, il semble que l'huissier ait eu quelques difficultés à « tou- cher » le commissaire, même en s'adressant à son employeur... L'audience a donc dû être ren- voyée, et, s'il peut être joint, M. Jobic déposera à l'audience le 8 mars. M. P.

LE PAVILLON DES VINS






L'espace privilégié des vins de Propriété.

Si vous voulez découvrir des vins étonnants d'équilibre et d'authenticité... à des prix surprenants, venez au Pavillon des Vins!

Ce nouvel espace n'accueille que des vins de propriété rigoureusement sélectionnés par des experts œnologues.

EXTRAIT DU CATALOGUE	Prix TTC	Prix TTC Membre du Club
Ble TOURNAI ROUGE Vigneron de l'Union 1986 Cuvée des Vignerons de l'Union (Léon et Chér) agréé à l'INAO Prêt à servir, sans sulfites, avec une pointe réglée, c'est un vin jeune et bien équilibré.	15,90 F	12,50 F
Ble BORDAUX CHATEAU BOULEVARD 1986 100% Cabernet Sauvignon, 100% Merlot (Gironde) Ne confondez pas avec les autres vins de Bordeaux. Il est un vin d'exception, nous devons vous en parler.	20,05 F	18,05 F
Ble SAUMUR CHAMPIGNY La Chouette 1986 Cuvée des Vignerons de l'Union (Malaise et Laitre) agréé à l'INAO Léger, au parfum subtil de noix et de pain grillé, avec une pointe de miel, un vin jeune et bien équilibré.	27,05 F	24,35 F
Ble HAUTE-MAGNON Cuvée Bourgogne Chateau Perrieron 1983 Cuvée de prestige, 100% Pinot Noir (Côte d'Or) Bonne finesse, nez complexe de fruits rouges, possibilité avec des notes de menthe et de rose. Type de vin de prestige.	45,45 F	40,90 F
Ble CHAMPAGNE 1 ^{er} Cru Réserve de Réserve Paul Michel, Propriétaire à Cuis (Marne) Belle finesse et personnalité, nez de fruits secs et d'orange, bouche fraîche et douce.	64,80 F	58,35 F

Vos 2 cadeaux de bienvenue
Une réduction de 10%...
et un cadeau surprise

Détachez vite cette page si vous êtes l'un des 100 premiers à profiter de vos avantages de bienvenue. Une réduction de 10%... et d'un cadeau surprise!

Porte de Chambray



Porte de Chambray

PAVILLON DES VINS
85, rue de l'Hérault
94220 Charenton
TEL: 43.68.72.30

Ouvert du mardi au samedi de 10h à 19h30

سكننا من الازل

Culture

ARTS



Dessin préparatoire au frontispice du chapitre « La Terre en plan »

Grandville, dessins originaux au Musée Carnavalet

Un talent fou

Caricaturiste féroce sous la Monarchie de Juillet, aussi réputé que Daumier, Grandville est maintenant connu pour l'étrangeté de ses illustrations.

« Ah ! l'on pouvait comparer mes dessins à des bois, avant la guerre... » dit-il avec un air de mélancolie. Grandville est mort en 1847.

MUSIQUE

Mort du violoniste Jascha Heifetz

Le virtuose américain Jascha Heifetz est mort, jeudi 10 décembre, à Los Angeles.

Retiré pour une partie de sa vie, Heifetz est devenu un mythe, l'image exemplaire du grand violoniste.

On gardera pourtant le souvenir d'un artiste prestigieux, au physique énigmatique, au prince oriental, prince des violonistes par cette rareté qui avait sa pureté à la fois et sa puissance.

J.L.

Il fut un violoniste juif lituanien, Heifetz est né à Vilna le 2 février 1901. Enfant prodige, il travailla avec Auer au conservatoire de Saint-Petersbourg.

Il multiple les charges contre le régime nazi. C'est à lui qu'on doit la célèbre lithographie « L'ordre règne à Varsovie ».

Les tirages se succèdent, en dépit des réactions de la critique, qui lui reprochent d'être un simple illustrateur.

« C'est donc à une réflexion sur l'image qu'aboutit cette œuvre », note Annie Renociat.

EMMANUEL DE ROUX. Jusqu'au 3 janvier 1988.

On gardera pourtant le souvenir d'un artiste prestigieux, au physique énigmatique, au prince oriental, prince des violonistes par cette rareté qui avait sa pureté à la fois et sa puissance.

Il fut un violoniste juif lituanien, Heifetz est né à Vilna le 2 février 1901. Enfant prodige, il travailla avec Auer au conservatoire de Saint-Petersbourg.

EMMANUEL DE ROUX. Jusqu'au 3 janvier 1988.

THÉÂTRE

« Le Secret », de Henry Bernstein

Jalousies

Retour d'Henry Bernstein, spécialiste du cœur de la pièce psychologique. Jusqu'à la guerre, il a écrit les plus grands drames.

Gabrielle est là. Soyez tranquille, lui dit Gabrielle, qui ne trouve rien de mieux à faire que d'inviter, ensemble, Henriette et Le Guenn.

Un nouveau candidat, dit-on, apparaît : Denis Le Guenn, diplomate et homme très très belle fortune.

son théâtre - dans des conditions de « Le Secret », de Henry Bernstein. Mais pourquoi pas, Bernstein dit. Les richesses lui-même, son père, Marcel, avait fait fortune.

Denis Le Guenn a l'impression de se confier à la méchante Gabrielle : il souffre de la malice de la jalousie du passé.

« Quand Pierre est à la partie, il jubile. Le Guenn, je devrais l'embêter. » La salle est ravie, mais bien sûr.

CINÉMA

« Le Cabinet du docteur Caligari »

Version intégrale

Le Goethe Institut de Paris et le ministère de la Rhénanie-Westphalie ont présenté, le mardi 11 décembre, au Théâtre national de Chaillot la version restaurée la plus complète qui existe du film de Robert Wiene.

« Le Cabinet du docteur Caligari », film allemand de 1929, est une œuvre majeure du cinéma d'expressionnisme.

Le docteur Caligari, qui est, en fait, directeur d'un asile psychiatrique, incarne le mal engendré par le pouvoir absolu.

LETTRES

Festival du livre de jeunesse de Montreuil

À Montreuil, le troisième Festival du livre de jeunesse se déroule dimanche 13 décembre, un des plus célèbres et des plus grands illustrateurs pour enfants (et pour adultes).

Les Grands Prix de la Ville de Paris

Les Grands Prix de la Ville de Paris ont été décernés à l'Hôtel de Ville, vendredi 11 décembre, en présence de M^{me} Françoise de Panafieu, adjoint au maire.

MUSIQUE

Mort du violoniste Jascha Heifetz

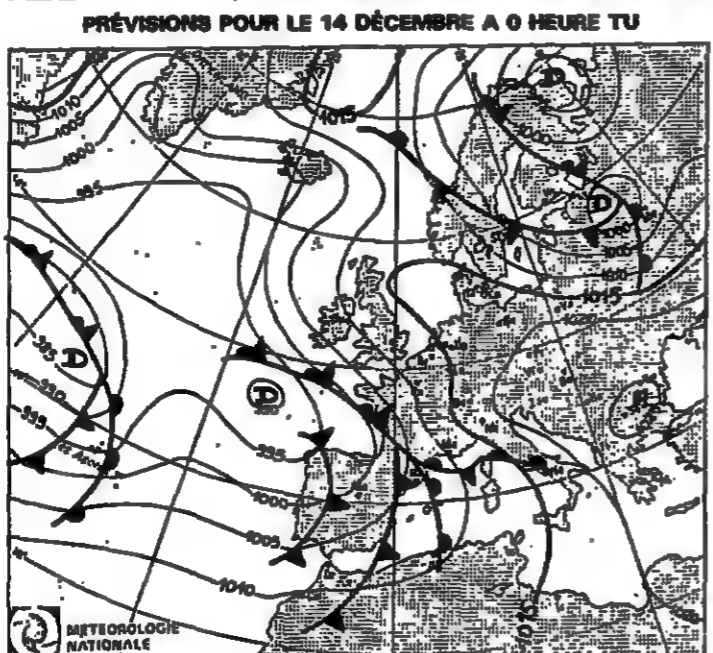
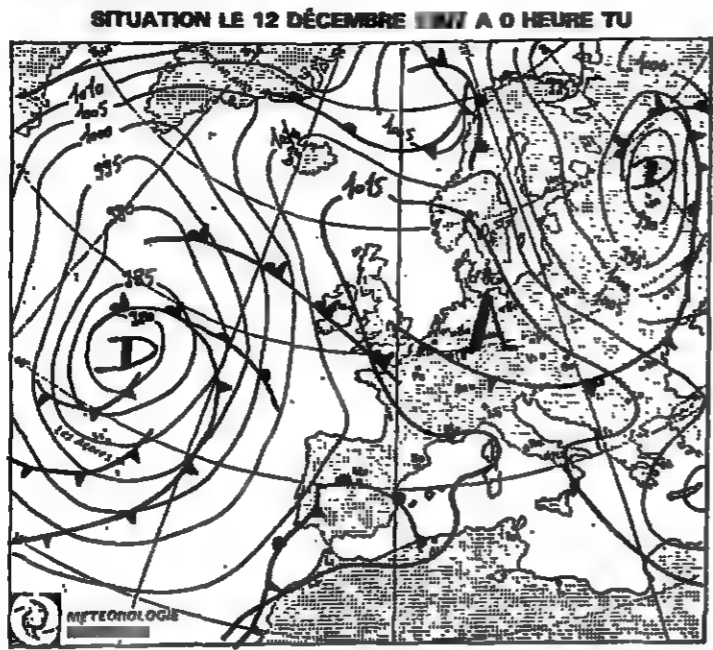
Le virtuose américain Jascha Heifetz est mort, jeudi 10 décembre, à Los Angeles. Retiré pour une partie de sa vie, Heifetz est devenu un mythe.

theatre
REND D'UN CHINE
PHILON
EN VISITES
« Frissons », de Wojciech

صكذا من الاجل

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE



Situation le 12 décembre 1987 à 0 heure TU. Évolution probable de temps en France entre le samedi 12 décembre à 0 h TU et le dimanche 13 décembre à 24 h TU. Les perturbations qui touchent la France par le Sud-Ouest apportent progressivement de l'air plus doux et humide.

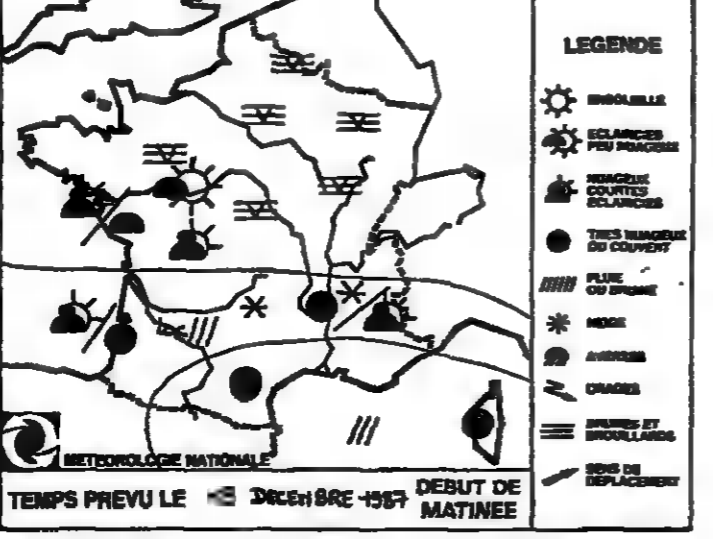


Table with 5 columns: Région, Max, Min, Différence, Vent. Lists weather data for various French cities like Paris, Lyon, Marseille, etc., for the period Dec 11-12 to Dec 12-13 1987.

MOTS CROISÉS

Problem N° 4634 HORIZONTELEMENT. A grid for a crossword puzzle with letters already filled in. Includes instructions: 'Où trouvent souvent refuge des viages pâles. Ce n'est pas aux poudres qu'on y met le feu...'.

Échecs. CHAMPIONNAT DU MONDE SÉVILLE 1987. Onze partout. Deux parties à jouer. Une fois chacun les Blancs. Chances égales donc? Evidemment non...

Table for the chess match between Kasparov and Karpov. Columns: Move, White, Black, Castles, etc. Includes a legend for piece movements.

JOURNAL OFFICIEL. Sont publiés au Journal officiel du vendredi 11 décembre 1987. DES LOIS: N° 87-992 du 10 décembre 1987 autorisant l'approbation d'un accord d'entraide judiciaire...

Le Carnet du Monde

Naissances. Elhaboth et Paul-Bernard ARRIGHI ont le joie d'annoncer la naissance de César, le 6 décembre 1987.

Joseph ROOS. [M] le 13 mars 1901 à Paris. Joseph Roos était ancien élève de l'École polytechnique. Il fut successivement ingénieur général de l'air (1947), chef des services techniques (1947-1951), chef des services techniques (1951-1955), chef des services techniques (1955-1959), chef des services techniques (1959-1963), chef des services techniques (1963-1967).

Le sud de Massif Central et les régions méditerranéennes connaîtront des pluies un peu plus marquées. Les températures: le matin de 1 à 5 degrés et jusqu'à 11 degrés dans l'après-midi. Le vent soufflera du Sud-Est. Près de la Méditerranée, c'est un temps à bruyard qui se prédominerait.

Le 21 juillet 1912 à Paris, Albert Beuret était un homme d'affaires et un homme de lettres. Il fut président de la Fédération des écrivains français (1951-1953) et président de la Fédération des écrivains français (1953-1955).

Mariages. Emma AUFREY et Paul-Gabriel BOUCÉ sont heureux de faire part de leur mariage qui a été célébré le samedi 11 novembre 1987, dans l'intimité.

Soutenances de thèses. Université Paris-VII, le jeudi 14 décembre, à 14 heures, UFR III sociologie, salle 203, tour 24/34. Thèse de M. Pierre-François Tréluyer.

Décès. M. Albert Beuret. Un grand homme de lettres et un grand homme d'affaires. Sa famille et ses nombreux amis ont l'immeuse douleur de faire part de son décès.

Des pertes. M. Paul Demangeon, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur honoraire à la Faculté des sciences de Montpellier. Ses veuves et ses enfants ont l'honneur de faire part de sa disparition.

Crédits, changes, grands marchés

LEUROMARCHÉ

Retranchement

Une conduite « agressive » de ses affaires et une politique aventureuse d'expansion à l'étranger figurent parmi les raisons invoquées par Standard & Poor's pour abaisser mercredi dernier son évaluation du crédit attaché à la célèbre maison new-yorkaise Salomon Inc. La notation (« rating ») n'est plus que de « A » contre « AA » précédemment pour la dette de premier rang et de « A » contre « A+ » pour la dette subordonnée. En cette trisème fin d'année sur les marchés financiers, la nouvelle illustre l'ampleur des changements récents et met en évidence la révision parfois déclinante de leur stratégie à laquelle sont contraints de nombreux établissements de taille moyenne dont l'ambition internationale semblait pleinement justifiée il y a moins d'un an encore.

Les plus puissantes des eurobanques ne manquent pas d'en profiter pour assés leur supériorité sur le plan mondial. Mais, comme les autres, elles cherchent en premier lieu à s'assurer de leur position sur leur marché national. Cela facilite une ouverture des marchés internes de capitaux de plusieurs pays à des débiteurs ou à des investisseurs nouveaux. Il n'en demeure pas moins que ce resserrement témoigne d'un nationalisme étroit enorgé dans ses consortiums, ses syndicats et ses cartels.

Le retranchement sur des positions internes ne manque évidemment pas d'attirer l'attention des ministères des finances de nombreux pays, attirés par la possibilité de recettes fiscales supplémentaires. S'ensuivent des développements déconcertants au premier abord. Les autorités politiques en Europe cherchent-elles à favoriser l'activité euro-obligataire en déviant au détriment des marchés domestiques qu'elles ne s'y prendraient pas autrement. Voici qu'aux Pays-Bas on va supprimer les titres au porteur, les obligations « K » pour les emprunts d'Etat. Seules subsisteront les créances « CF », instruments purement comptables. Il y a de quoi effrayer le finiste dentiste belge dont le comportement est si typique des investisseurs privés d'Europe continentale, et renforcer l'attrait des rares émissions d'euro-notes libellées en florins.

La mesure qui vient d'être annoncée aux Pays-Bas ne laisse guère de doute quant à la retenue à la source de 10 % qui pourrait, dès l'année prochaine, affecter les revenus des valeurs allemandes et à laquelle échapperaient seules les transactions à caractère vraiment international. En Autriche également, la réintroduction d'un impôt à la source sur les coupons des obligations est sérieusement envisagée. Une telle

retenu frappe aussi, par exemple, tous les emprunts lancés en Italie, et son existence même explique la faveur dont jouissent auprès du public italien les émissions en euros-livres qui en sont exemptées.

Sur le marché des obligations en francs français, la première apparition d'un emprunt international depuis le mois d'octobre s'est faite dans le secteur des émissions nationales et non dans son appendice euro. La Banque mondiale lance au pair un emprunt d'1 milliard de francs d'une durée de dix ans dont les obligations sont notées d'un coupon annuel de 10 %. L'opération, qui devait être « swapée » en monnaie forte, est destinée à la clientèle privée des banques qu'insèrent tout à la fois la qualité d'une signature qui s'est rarement endettée en francs français et les conditions de l'opération : quelque deux points de base

au-dessus du niveau correspondant des obligations assimilables du Trésor (OAT). Menée sous la direction de la BNP, la transaction a été bien accueillie.

C'est aussi sur un marché national qu'a été lancée la seule opération internationale pour le compte d'un débiteur français. Les conditions en ont été rendues publiques la semaine passée. Il s'agit de l'émission de 300 millions de francs luxembourgeois sur cinq ans pour le compte de la Banque Indosuez offerte à 99,875 % sur la base d'un coupon de 7,41 %. Placée en quelques heures, l'émission était menée par Indosuez Luxembourg, qui faisait ses premiers pas en tant que chef de file au Grand Duché. Le produit de cet emprunt est, lui aussi, « swapé », laissant l'emprunteur avec des fonds en dollars des Etats-Unis à taux flottant.

On les étrangers s'illustrent

Quant à l'activité euro-obligataire proprement dite, elle se concentre, du fait de l'effondrement du dollar, sur les secteurs à monnaie forte. Le recours au mark allemand s'intensifie après la baisse du taux de l'escopette décidée la semaine dernière. La Bundesbank a paru soucieuse de maintenir les taux d'intérêt inchangés. Les quatre nouvelles émissions de ces derniers jours ont toutes été très bien reçues. Deux d'entre elles étaient dirigées par des banques étrangères domiciliées en Allemagne, où elles trouvent présentement un terrain propice à la démonstration de leurs talents. On attend encore qu'une banque française s'y distingue.

La Banque of Tokyo (Deutschland) a fait une entrée remarquée dans le club des chefs de file, tant en raison de l'émiettement dont elle souffrait les couleurs que de la composition du syndicat. Lancé sur trois ans pour le compte d'Industrial Credit Corporation avec la garantie de la République irlandaise, le placement prévu de 50 millions de deutschemarks est la première euro-obligation émise en marks par un établissement japonais pour un débiteur européen. Elle a reçu le soutien de plus grandes banques allemandes, Deutsche Bank en tête, suivie de Commerzbank, Dresdner Bank et de Westdeutsche Landesbank. Offerts au pair, les titres sont munis d'un coupon de 5 %. Ils se traitaient vendredi sur le marché gris à -0,50, -0,25 pour des commissions bancaires totales de 1,375 %.

L'américaine Morgan Stanley GmbH s'est illustrée en apportant une toute première signature scandinave, Svensk Eksportkredit (SEK), dont la dette s'orne de la plus haute

distinction possible, le triple A des agences américaines spécialisées. Les obligations émises à 100,375 % sur cinq ans pour un montant total de 300 millions de deutschemarks portent intérêt au taux de 5,375 %, soit un rendement brut de 5,29 %. Les décotes enregistrées en fin de semaine, de 1,375 % à 1 % sur le marché gris, restaient à l'inférieur de commissions bancaires de 2 %.

Parallèlement étaient offerts, à 12,15 DM pièce, 1,5 million de warrants, chacun permettant à leur détenteur d'acquérir jusqu'au 7 décembre 1989 100 dollars EU à un cours de change de 1,6725 DM. Sortie avec l'annonce de l'énorme déficit commercial américain de 17,63 milliards pour le mois d'octobre, l'émission de warrants s'adressait initialement à ceux qui, risquant sur de meilleurs résultats extérieurs, voyaient déjà le dollar abandonner pour un moment son rôle de monnaie de singe.

La chute de la devise américaine qui a suivi, la précipitant jusqu'à 1,6270 DM vendredi, n'a guère affecté la tenue de ces warrants. A la veille du week-end, ils s'échangeaient à 11,40 DM, 12 DM, ce qui, compte tenu d'une commission de vente de 50 pfennigs par warrant, était tout à fait satisfaisant. La résistance de ces instruments tient certes à leur relativement longue période d'exercice de deux ans, mais aussi à la faiblesse de leur prime. Celle-ci n'était que de 7,2 % au moment du lancement. Elle s'approchait de 10 % vendredi, alors que celles de quelques autres warrants de même nature oscillaient entre 13 % et 19,5 %.

(interim.)

LES MATIÈRES PREMIÈRES

La chute libre du cacao

Le 31 décembre 1986, 1 tonne de cacao à Londres valait 1 632 livres. Au cours de la semaine écoulée, les cours sont tombés à 998 livres la tonne, leur niveau le plus bas de ces cinq dernières années. Entre ces deux chiffres, il y a toute l'incompréhension qui sépare, sur le terrain des matières premières, les producteurs du tiers-monde et les consommateurs massivement concentrés en ce qui concerne le cacao dans les pays développés.

Du côté des producteurs, on trouve la Côte-d'Ivoire, premier producteur mondial de fèves (et quatrième pour le café), qui ne peut

plus payer sa dette faute de recettes en devises suffisantes. On trouve encore le Ghana, premier producteur mondial dans les années 70, avant que le nouveau régime laisse à l'abandon ses plantations, aujourd'hui en plein marasme.

Les autorités d'Accra, encouragées par la Banque mondiale, engagent un vaste programme de relance de la production pour les cinq prochaines années. 128 millions de dollars accordés par l'Association internationale de développement (IDA), le conseil ghanéen du cacao et différentes banques africaines vont financer cet effort. L'objectif est de porter à 300 000 tonnes la production annuelle (contre 225 000 en 1986-1987).

De l'autre côté, les consommateurs font la fine bouche. S'ils sont prêts à payer cher le produit fini lorsqu'il porte la marque Lindt, Suchard ou Nestlé, ils sont en revanche fermés à tout discours sur la revalorisation de la matière première. Même la France, longtemps en pointe sur ce thème, n'évoque plus officiellement la nécessité de préserver un « juste prix » pour les produits de base (le Monde du 10 décembre). Dans ces circonstances, la crise du cacao fait resurgir les vieux pathos du dialogue manqué entre le Nord et le Sud, à propos d'une denrée aussi superflue que vitale à la base.

Le blocage ne date pas d'hier. Les excédents de fèves, estimés pour la campagne 1987-1988 à 91 000 tonnes par l'OIC (Organisation internationale du cacao), empêchent toute possibilité de reprise des

cours. Le marché est en situation de pléthore pour la quatrième année consécutive. Si la consommation reste bonne (1 904 million de tonnes), elle ne connaît pas de progression susceptible d'absorber le trop-plein.

Reste l'accord international de 1986 dont la bonne marche s'est enrayée l'été dernier. Après avoir acheté 75 000 tonnes, portant ses réserves à 175 000 tonnes, le directeur du stock régulateur n'est parvenu à infléchir la tendance conformement au règlement de l'accord, et les achats de soutien ont été stoppés après cette première vague de 75 000 tonnes. Leur reprise est subordonnée à la définition d'une nouvelle fourchette de prix plus basse, celle fixée jusqu'à (1600-2270 DTS) (1) étant manifestement trop élevée.

Le 5 décembre, consommateurs et producteurs ont échoué pour la énième fois dans leurs discussions. Ces derniers étaient prêts à se résoudre à une baisse de l'échelle des prix. Mais ils demandaient aussi que les importations en provenance des pays non membres de l'OIC, de Malaisie en particulier, soient « discriminatoires » une telle mesure, les consommateurs ont mis fin au dialogue avec les Africains producteurs. Les cours du cacao n'ont dans ces conditions aucune raison de s'arrêter en si mauvais chemin.

ERIC FOTTORINO.

(1) 1 DTS = 1,3 dollar.

LES DEVISES ET L'OR

Le dollar au plus bas

Pas de chance pour le dollar : cette semaine, il est encore allé « au tapis », victime d'une bien mauvaise surprise qui l'a envoyé rejoindre ses plus bas cours historiques contre le deutschemark allemand et le yen japonais, soit 1,63 DM et 128 yens. Cette mauvaise surprise, ce fut l'annonce, jeudi 10 décembre 1987, à 14 h 30 précises (heure française), du plus gros déficit commercial des Etats-Unis depuis le début de 1987, soit 17,63 milliards de dollars en octobre. En trente secondes, le dollar perdit plus de 1 %, tombant de 1,6620 DM à 1,64 DM, pour continuer à baisser lentement par la suite, pour toucher 1,6285 DM et 128 yens avant de se redresser un peu grâce aux interventions des banques centrales. Réserve fédérale américaine y compris.

La pileule fut amère pour tout le monde, à commencer par les milieux officiels de Washington et les milieux financiers de Wall Street, où les cours de la Bourse accusèrent sévèrement le choc. Depuis le début de la semaine, les évaluations portant sur un déficit de 14 à 15 milliards de dollars, contre 14,1 milliards de dollars pour septembre et 15,7 milliards de dollars pour le mois d'août, mauvais résultat qui, annoncé peu avant le lundi « noir » 19 octobre, contribua à la chute de Wall Street. Au-delà de 13 milliards, le résultat était considéré comme mauvais. Mais à plus de 17 milliards, il fut regardé comme « atterré ». Il n'y avait donc rien à faire : en dépit d'une dévaluation du dollar de plus de 50 % par rapport aux monnaies fortes (DM et yen), le commerce extérieur américain restait tout aussi déséquilibré.

Certes, les commentateurs avancèrent que les exportations augmentent fortement, signe, précisément, que la

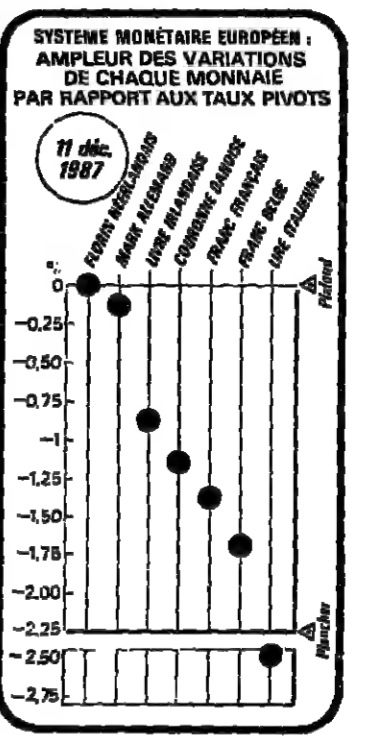
dévaluation du dollar commence à agir. Par ailleurs, ils laissent entendre que l'augmentation encore plus forte des importations reflète les anticipations des acheteurs de produits étrangers, qui redoutaient une hausse de leurs prix calculés en dollars, en raison d'une baisse prévisible du « billet vert » après le krach de Wall Street en octobre. Mais les milieux financiers internationaux soulignent l'irrépressible soulèvement des consommateurs d'outre-Atlantique, friands de biens importés de tout poil : électronique, vêtements, chaussures. Ils notent, également, que 30 % des importations américaines proviennent des « quatre dragons » (Hongkong, Taiwan, Corée du Sud et Singapour), dont les monnaies ont pratiquement suivi le dollar dans sa chute, et n'ont donc pas été réévaluées comme le mark et le yen, avec une petite exception pour Taiwan. Ils en concluent donc qu'il y a peu d'espoir de voir le déficit commercial des Etats-Unis se réduire rapidement.

Certains analystes, cependant, basardent qu'une certaine réduction de ce déficit pourrait apparaître dès le milieu de janvier prochain, lorsque seront connus les chiffres du déficit américain pour le mois de novembre. Au cours de ce mois-là précisément, l'excédent commercial japonais sur les Etats-Unis est revenu de 5,86 milliards de dollars à 4,21 milliards de dollars, ce qui reste toutefois très élevé par rapport à l'excédent de 4,48 milliards de dollars dégagé en novembre 1986 : c'est l'effet de la fameuse courbe en J, qui gonfle en valeur les importations d'un pays ayant réévalué sa monnaie, en dépit d'une diminution en volume. Peut-être alors verrons-nous se profiler les premiers résultats de l'opération

« Baisse du dollar », déclenchée le 23 septembre 1985 par le groupe des Cinq, devenu aujourd'hui le groupe des Sept. A ce propos, M. Kiichi Miyazawa, ministre japonais des finances, a déclaré qu'« il serait dénué de sens que le groupe des Sept se réunisse, à défaut d'une attitude claire des Etats-Unis, sur la réduction de leur ancien déficit budgétaire ». Il a réaffirmé que les accords du Louvre sur la stabilisation des monnaies, conclus le 22 février dernier, fonctionnent efficacement. Sans doute, mais ce sont alors des accords d'une souplesse telle qu'ils prennent plutôt le nom de « records » ajustables à volonté.

Et la finance française dans tout cela ? La hausse du mark par rapport au dollar aurait dû engendrer, à nouveaux frais, des tensions au sein du système monétaire européen et affaiblir notre monnaie vis-à-vis de la devise allemande. En bien, il n'en a rien été. Le cours du mark à Paris n'a pratiquement pas monté après l'annonce du déficit commercial américain, et d'une semaine sur l'autre il s'est maintenu au-dessous de 3,40 F, terminant à 3,3940 F environ, sans intention de la Banque de France. Il est vrai qu'une rémunération supérieure de cinq points, sur les placements en francs à court terme, à celle offerte sur les placements en marks, procure un soutien appréciable, du moins pour l'instant.

FRANÇOIS RENARD.



COURS MOYENS DE CLOTURE DU 7 AU 11 DECEMBRE

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	BEU	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Paris	Lira italienne
New-York	1,6340	128,00	16,8180	74,9900	61,1021	2,9214	54,3626	8,8829
Paris	1,6285	128,00	16,7904	74,9835	61,1003	2,9168	54,4473	8,8815
London	1,6285	128,00	16,7904	74,9835	61,1003	2,9168	54,4473	8,8815
Zurich	2,4448	1,3338	24,8270	—	81,5996	3,9977	72,4928	1,0826
Frankfurt	2,9986	1,6428	29,4995	122,61	—	4,7765	88,8829	1,3546
Bruxelles	62,7778	34,23	6,1676	25,6993	289,36	—	18,6083	2,8340
Amsterdam	3,3087	1,9718	33,1774	137,67	112,54	5,9226	—	1,5240
Milan	220,13	127	217,55	902,84	758,23	35,2615	696,16	—
Tokyo	236,57	132,58	23,4929	97,4962	70,6992	3,8118	70,8177	0,1880

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 11 décembre, 4,3107 F contre 4,2566 F le vendredi 4 décembre.

LE MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Les taux américains remontent

Cela ne va pas très bien, à nouveau, sur le front des taux d'intérêt, où le vent d'Amérique souffle en bise glacée. Jeudi après-midi, le rendement de l'emprunt-phare du Trésor, le treize ans à échéance en 2017, a bondi à 9,44 % contre 9,22 % le matin et 9,06 % à la veille du week-end. Le coupable ? Tout simplement le déficit commercial américain pour octobre (voir ci-dessus), qui, en poussant le dollar à la baisse, fait craindre une hausse des taux d'intérêt outre-Atlantique, induisant l'augmentation de la prime de risque sur le « billet vert » et l'inquiétude des détenteurs ou des acheteurs éventuels de devise américaine.

Par ailleurs, les prévisions des « gourous » de Wall Street, tel Henry Kaufman, de la firme Salomon Brothers, ne sont guère optimistes en ce qui concerne les taux. Dans le rapport annuel de cette firme, consacré aux « Perspectives des marchés financiers », M. Kaufman prévoit un rendement de 11 % pour l'emprunt du Trésor à trente ans vers la fin-1988, soit plus d'un point et demi de hausse et une augmentation de même ordre pour les taux du court terme (argent entre banques ou Federal Funds), actuellement à 6 3/4 %.

En attendant l'année nouvelle, la place de Paris qui, il y a une quinzaine de jours, paraissait se désolidariser de celle de New-York en ce qui concerne le loyer de l'argent à court terme, a finalement suivi. Du jeudi au vendredi, le cours de l'échéance mars sur le MATIF a perdu un point entier, retombant à 96,60 environ, après une lente érosion tout au long de la semaine, ce qui porte à plus de 10,75 % le rendement de l'emprunt d'Etat « notional ». Et dire que la semaine dernière, ce cours avait failli retrouver le cours 100, qui correspond à 10 % de rendement, s'arrêtant à 99,70 !

La recrudescence est dure et traduit la méfiance, voire l'inquiétude des milieux financiers français. Ils se rappellent que, au cours de la première semaine de septembre dernier, le rendement de l'emprunt à trente ans américain avait passé le seuil des 9 %, venant de 7,40 % à la fin mai, pour

atteindre 9 %. On sait que la poursuite de cette hausse, culminant à 10,48 % à Tokyo le matin précédent la chute de Wall Street, le lundi 19 octobre, avait notablement contribué à cette chute.

Cela ne trouble pas les experts de Salomon Brothers, qui pronostiquaient une reprise des marchés boursiers aux Etats-Unis et dans le monde pendant le premier semestre de 1988, de l'ordre de 15 % à 20 %. M. Kaufman recommande, tout de même, de privilégier pour les placements les obligations non libellées en dollars, avec une attention particulière pour les Européens accordant une place de choix aux obligations françaises, qui bénéficient de la « meilleure valeur relative ».

Sur le marché français des émissions primaires, calme plat cette semaine et grand vide, du moins pour les grands emprunteurs, probablement jusqu'au début de l'année prochaine. A noter toutefois, l'emprunt de 1 million de francs de la Banque mondiale, au taux « réglementaire » actuel de 10 %.

En novembre, l'en-cours total des SICAV court terme, dites de trésorerie, a augmenté de 12 milliards de francs à 442,3 milliards de francs, selon les statistiques de Technique de gestion financière (TGF). La progression a donc repris, après une pause en octobre (+2,1 milliards de francs) et des avances vigoureuses les mois précédents (+20,7 milliards de francs en septembre et +22,3 milliards de francs en août). Une fois de plus, ce sont les SICAV « monétaires », c'est-à-dire investies en placements à court terme non sensibles aux variations de cours, qui ont bénéficié de la faveur des souscripteurs. Leur en-cours brut a augmenté de 17,2 milliards de francs à 267 milliards de francs (de 13 milliards de francs en net) compte tenu de la création de six SICAV nouvelles.

En revanche, et comme d'habitude depuis le mois d'août 1986, les SICAV « sensibles » ont régressé de 3,2 milliards de francs à 54 milliards, tandis que les SICAV régulières perdaient 2 milliards de francs à 121,2 milliards de francs.

F. R.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Evolution des structures du groupe DIAC

Le groupe DIAC a complété sa réorganisation par diverses restructurations juridiques et financières qui ont été définitivement adoptées par les A.G.E. des sociétés concernées le 9 décembre 1987, et par des cessions de titres et augmentations de capital qui seront achevées dans les prochaines semaines.

A l'issue de ces opérations, le groupe DIAC assure la configuration suivante.

La branche Particuliers sera composée de deux sociétés financières : la DIAC, après fusion avec Renault-Bail, offrira à la clientèle des particuliers l'ensemble des modes de financement (crédit et location avec option d'achat). Elle aura pour filiale COGERA, qui est devenue société financière par décision du Comité des Etablissements de Crédit (le 5 novembre 1987) et poursuivra ses activités de financement des concessionnaires Renault (principalement financés causés de stocks de véhicules et pièces de rechange).

La branche Entreprise sera composée de deux sociétés financières et une société commerciale.

DIAC-EQUIPEMENT, après fusion avec CIFA, financera les entreprises en crédit et en crédit-bail.

Sa filiale Parc-Location, après fusion-absorption de Cogebail, conservera son statut de société commerciale et financera en location longue durée l'ensemble des matériels auparavant financés par ces deux sociétés. Le capital de Diac-Equipement sera augmenté de 280 millions de francs afin de lui permettre de racheter Parc-Location et de conforter ses fonds propres nets.

Deux autres sociétés de service, rattachées au groupe DIAC, appuient les deux branches :

- Sigma Services, société commerciale assurée la gestion des courants d'entretien des véhicules vendus par le réseau Renault.
- Recla, société de courtage d'assurances.

BOURSES ETRANGERES

NEW-YORK
13 DEC 1987
10h 00

NEW-YORK
13 DEC 1987
10h 00

NEW-YORK
13 DEC 1987
10h 00

صكزا من الالصل

Le Monde

Table of contents with categories: ÉTRANGER, POLITIQUE, SOCIÉTÉ, CULTURE, ÉCONOMIE, SERVICES, MINITEL.

CORÉE DU SUD : l'anniversaire du putsch de 1979

La tension monte à la veille du scrutin présidentiel

SÉOUL de notre envoyé spécial

La campagne pour l'élection présidentielle du 16 décembre est entrée dans une phase de turbulence. L'aggravation de la violence...

La proximité de l'échéance d'une élection dont il est clair désormais (une ultime tentative de réconciliation des deux candidats de l'opposition ayant échoué) que le vainqueur sera élu avec une très faible majorité...

M. Roh, qui paraît en recul, annonce, désormais, que « le pays et les Jeux olympiques seront emportés dans la tourmente » si un candidat de l'opposition accède au pouvoir.

« Climat de terreur »

M. Kim Dae-jung dénonce, pour sa part, le « climat de terreur » que ferait régner le pouvoir en place pour forcer les électeurs à soutenir son candidat.

pour avoir voté en faveur de l'opposition (beaucoup de militaires votant par correspondance ont déjà envoyé leur bulletin).

La déclaration du 9 décembre de M. Gaston Sigur, secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires de l'Extrême-Orient et du Pacifique, reflète les préoccupations que suscite cette tension à Washington.

Des rumeurs circulent à Séoul selon lesquelles le gouvernement pourrait annuler les élections si les troubles s'amplifient.

PHILIPPE PONS.

Le PDG du groupe, M. Rohmer, annonce des décisions spectaculaires

Sir James Goldsmith se retire de « l'Express »

La semaine écoulée restera sans doute marquée d'une pierre noire pour Sir James Goldsmith. Le « joueur chanceux », comme le surnommait récemment le magazine américain Time, a dû en effet renoncer aux deux derniers paris qu'il avait lancés en France, dans le domaine de la presse.

Quotidien de Paris, M. Philippe Tesson, l'avait finalement poussé à refuser d'entrer dans le capital du journal et de participer à la relance qui aurait fait de ce titre « un international Herald Tribune à la française » selon ses vœux (le Monde du 12 décembre). Et dans la foulée, Sir James a décidé de se retirer de l'Express.

Propriétaire depuis 1977 du titre créé par M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, M. Goldsmith l'avait revendu l'été dernier à la Compagnie générale d'électricité, en même temps que sa société mère, la Générale occidentale, tout en conservant moins de 5 % du capital.

Depuis le vendredi 12 décembre, la situation s'est clarifiée. « Devant l'absence de France pour plusieurs mois, Sir James Goldsmith a décidé d'abandonner la présidence du comité éditorial de l'Express », a indiqué la direction de l'hebdomadaire dans un communiqué.

Le personnel se réjouit donc de la clarification apportée à l'Express. Maintenant seul patron du groupe, M. Rohmer a indiqué que l'Express ne se portait pas si mal : les ventes en 1987 ont augmenté de 0,5 % et les recettes publicitaires de 12 %.

Maintenant seul patron du groupe, M. Rohmer a indiqué que l'Express ne se portait pas si mal : les ventes en 1987 ont augmenté de 0,5 % et les recettes publicitaires de 12 %.

HAÏTI Quatre candidats à la présidence demandent la démission du Conseil national de gouvernement

Port-au-Prince. — Les quatre principaux candidats à la présidence haïtienne, MM. Marc Bazin, Sylvio Claude, Louis Déjouté et Gérard Gourgue, ont demandé, le vendredi 11 décembre, dans un communiqué commun, la « démission immédiate » du Conseil national de gouvernement (CNG) dirigé par le général Henri Namphy.

ser les prochaines élections, fixées par le CNG au 17 janvier prochain. Les neuf membres du CEP ont été désignés par le CNG sans consultations préalables.

Face à ce double défi des partis politiques et des principaux secteurs de la société haïtienne, le général Namphy a affirmé, lors d'un entretien avec cinq chefs de gouvernement des Caraïbes, que l'armée assurerait la sécurité lors du prochain scrutin.

Dans la banlieue de Caïre

Une soixantaine d'enfants tués dans un accident de car

LE CAÏRE de notre correspondant Une soixantaine d'écoliers âgés d'une dizaine d'années ont été tués, et presque autant grièvement blessés, vendredi 11 décembre, dans un accident entre un train et un car d'enfants, dans la banlieue populaire d'Al-Chems, au nord-est du Caïre.

Près d'arriver, le chauffeur avait décidé de prendre un raccourci emprunté normalement par les charrettes et traversant la voie ferrée ; faisant fil de l'absence de passage à niveau, il s'est engagé entre les rails d'un accident entre un train et un car d'enfants, dans la banlieue populaire d'Al-Chems, au nord-est du Caïre.

A. B.

Un sondage de l'IFOP

39% pour M. Mitterrand 26% pour M. Barre 17% pour M. Chirac

M. François Mitterrand recueille 39 % des voix au premier tour, M. Raymond Barre, 26 %, et M. Jacques Chirac, 17 % si l'élection présidentielle avait lieu aujourd'hui, indique un sondage réalisé par l'IFOP pour TF 1 et Libération. Selon cette enquête faite du 23 novembre au 5 décembre auprès d'un échantillon national de deux mille cent dix-sept personnes, viendraient ensuite MM. Jean-Marie Le Pen (8 %), André Lajoinie (5 %) et Pierre Juquin (3 %).

Après le sondage baptisé « présidoscope », premier d'une série de huit enquêtes analogues d'ici à mai, indique que 46 % des personnes interrogées se déclarent « absolument sûres » de ne pas modifier leur intention de vote et que le même nombre reconnaît qu'il « peut changer d'avis ».

Après les incidents de Fort-de-France

M. Mitterrand suggère à M. Le Pen de s'adresser à la justice

Dans une lettre adressée à M. Jean-Marie Le Pen, le président du Front national qu'il lui laisse « le soin d'engager les démarches nécessaires pour faire valoir ses droits » auprès de la justice à la suite de son voyage manqué aux Antilles.

M. Mitterrand écrit que « le président de la République ne saurait se substituer à la libre appréciation ni de l'autorité judiciaire ni des institutions représentatives en cause ».

« Libération » empêché de paraître par une grève de la fabrication

Le quotidien Libération n'a pas paru en kiosque le samedi 12 décembre, à la suite d'une grève décidée dans la soirée du vendredi 11 décembre par les quatre-vingt-cinq membres de l'atelier de fabrication. Les grèves réclament l'ouverture de « véritables négociations » sur la garantie de l'emploi.

Un accord d'entreprise avait été signé en juin dernier entre la direction et la fabrication de Libération, qui prévoit la maintenance, pendant deux ans, de l'ensemble du personnel de ce secteur. La menace de trente-cinq licenciements prévus dans le plan de redressement du quotidien, M. Jean-Louis Péninou, remet en cause cet accord, selon la fabrication.

Les « petites » privatisations

Le capital de trois banques régionales bientôt ouvert au public

Faute de pouvoir privatiser de grandes sociétés, le gouvernement prépare la mise sur le marché d'une partie du capital (le tiers environ) de trois banques régionales, filiales de la compagnie financière du CIC : la Société lyonnaise de banque, le Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine et le Crédit industriel de l'Ouest.

Les actions de ces trois filiales seront introduites sur les places financières de Lyon, de Nancy et de Nantes. Leur capital sera ainsi ouvert à l'épargne locale, « conformément à la vocation de ces institutions ». La Rue de Rivoli indique en outre que ces mises sur le marché « pourront s'accompagner le cas échéant d'une augmentation de capital ».

MONSIEUR ELYSEES 100 av. des CHAMPS-ÉLYSÉES, PARIS 8^e LIQUIDATION TOTALE AVANT TRAVAUX 2^e DEMARQUE

Alexandre Reza collection raffines 23, place Vendôme, Paris. Anneaux d'après un modèle trouvé à Suse (2500 av. J.-C.). Bague 2 ans 9600 francs.

RAYONNAGES BILLOTTIQUES A VOS MESURES R.M. Lavy, fabricant - 200, av. de Malin, 75014 Paris. M^e Albin